

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
**Procès-verbal Conseil communautaire, au Cube,
du lundi 25 juillet 2022**

Etaient présents :

M. MOREAU Serge, M. BLANCHARD Pascal, Mme LECLERC Claudine, M. REDUREAU Jean-Claude, Mme ROCHER Aurélie, M. DUBOIS Philippe, M. PIMBERT Christian, M. BRISSEAU Daniel, M. CAILLETEAU David, M. TALLAND Maurice, M. THIVEL Bernard, Mme WILMANN-THIVAUT Brigitte, Mme VIGNEAU Nathalie, M. ROY Jean-Jacques, Mme VOISINE-BRAULT Mélina, Mme GARNIER Sophie, M. CHAMPION-BODIN Théo, Mme BREANT Liliane, M. DESBOURDES Francis, M. POUJAUD Daniel, M. DUBOIS Alain, Mme BOULLIER Florence, M. LIARD François, Mme DECOURT Natacha, M. CHAMPIGNY Michel, Mme BOISQUILLON Christine, M. ALADAVID Lionel, M. URSELY Frédéric, M. BENOIST Patrick, M. CORNILLAUD Jacky, Mme ARNAULT Nadège, M. ALIZON Christophe

Etaient absents :

Mme GAUCHER Claudine, M. DEVYVER Patrick, M. SALLÉ Nicolas, M. DERNONCOUR Mark, M. LE FUR Claude, M. DE LAFORCADE François, Mme PENAUD Sandra, Mme PARENT Annabelle, M. BRUNET Thierry, M. FOUQUET Claudy remplacé par Mme VOISINE-BRAULT Mélina, Mme SENNEGON Natalie, M. DANQUIGNY Pierre-Marie remplacé par Mme GARNIER Sophie, M. DURAND Olivier, Mme RIDOUARD Marylène, Mme BACLE Véronique, M. NAUDEAU Philippe, M. RAINEAU Laurent, Mme QUERNEAU Naouël, M. d'EU Samuel, Mme RICHARD Annaïck, M. MERLOT Fabrice remplacé par M. BENOIST Patrick, M. BIGOT Éric

Pouvoirs :

Mme JUSZCZAK Martine à M. PIMBERT Christian, Mme MORIN Françoise à M. PIMBERT Christian, M. LIBEREAU Franck à M. TALLAND Maurice, M. MARTEGOUTTE Etienne à Mme ROCHER Aurélie, M. AUBERT Michel à M. TALLAND Maurice, Mme VACHEDOR Claire à M. CHAMPIGNY Michel, M. BOST Yvon-Marie à Mme BOISQUILLON Christine

M. CHAMPION-BODIN Théo a été désigné secrétaire de séance

M. BRISSEAU Daniel quitte la salle avant le vote de la question 9
M. ALIZON Christophe quitte la salle avant le vote de la question 10

Ordre du jour :

- 1) Présentation de la mise à jour de la prospective financière 2022-2026 par le cabinet ECOTERRITORIAL.....2
- 2) Validation du PV du Conseil communautaire du 27/06/20225
- 3) FPIC 20225
- 4) Vente de terrain à Richelieu6
- 5) Acquisition de la parcelle ZP244 à Noyant de Touraine.....6
- 6) Séjour « jeunes » à Braslou : Tarifs7
- 7) Modification du tableau des emplois.....8
- 8) CRST : Signature de l'avenant 2022.....9
- 9) DM n°2 au budget général.....10
- 10) Gîte communautaire : remboursement suite dégradations.....11

11)	Donation instruments.....	12
12)	Questions et informations diverses.....	12

1) Présentation de la mise à jour de la prospective financière 2022-2026 par le cabinet ECOTERRITORIAL

Le Président rappelle que le cabinet ECOTERRITORIAL avait présenté début 2021 un diagnostic financier de la CCTVV, puis une prospective financière 2021-2026.

Cependant l'actualité internationale et nationale nécessite une mise à jour de cette prospective. Par ailleurs à la suite de la présentation du projet d'extension de la Maison de santé Pluridisciplinaire, le Président et Monsieur MOREAU ont interrogé le cabinet d'études sur les capacités d'investissement de la CCTVV.

M. BOURGEOIS présente donc la prospective financière mise à jour à l'aulne de ces nouveaux éléments. Il n'y a pas de vote à l'issue de cette présentation qui éclaire les élus sur la situation financière et la capacité d'investissement à moyen terme de la CCTVV.

M. BOURGEOIS rappelle qu'en février 2021, il n'y avait pas d'inflation ni de conflit Ukraine/Russie. Par ailleurs, les taux d'intérêts étaient bas. La PPI n'était pas totalement arrêtée et le CRTE n'était pas encore signé. La situation a profondément évolué au cours des 18 derniers mois et le pessimisme est de rigueur. Pour la première fois depuis 2022, l'euro est passée sous la parité avec le dollar.

La finalité de cette prospective est de :

- *Formuler ou reformuler des hypothèses aussi réalistes que possible sur les 4 prochaines années,*
- *Déterminer la capacité d'investissement maxima admissible sous contrainte d'endettement et d'autofinancement disponible,*
- *Définir une stratégie financière pluriannuelle sur le nouveau mandat 2020-2026*
- *Anticiper sur les mesures correctrices financières, fiscales et budgétaires*
- *S'assurer de la faisabilité financière du Plan Pluriannuel d'Investissement sur le mandat 2020-2026, en intégrant notamment le projet d'extension de la MSP du Bouchardais.*

Les fondamentaux économiques internationaux et européens restent très incertains et se caractérisent par :

- *Un retour marqué de l'inflation depuis fin 2021 alimentée par les politiques d'assouplissement monétaire,*
- *La désorganisation des chaînes logistiques de valeur,*
- *La raréfaction des matières premières et conjoncturellement par le conflit Russo-Ukrainien*
- *Un accroissement des dettes souveraines facilitées par les interventions des banques centrales (QE et politique de taux 0)*
- *Une inflation de toutes les classes d'actifs cotées (avec tous les risques de bulles)*
- *De fortes instabilités géopolitiques dans plusieurs régions*

M. BOURGEOIS indique avoir retenu un scénario central de « stagflation » modérée dans notre modèle de prospective financière sur la période 2022-2026, c'est-à-dire une combinaison d'une inflation à 3,5%/an et d'une très faible croissance en zone Euro).

En 2021, les points forts de la CCTVV étaient :

- *Un volume d'épargne préservé en hausse sur 2020-2021*

- Un taux d'épargne brute > 15%
- Un faible endettement (en baisse sur 2017-2021)
- Un bon taux de subventionnement externe des investissements
- Un fonds de roulement très élevé à fin 2021 (5 M€ soit 200 jours de dépenses totales)
- Un taux de fiscalité de la CCTVV < aux taux moyens nationaux (sauf TH)

Les faiblesses étaient :

- Une fragilité structurelle des bases fiscales entreprises et ménages
- Des ménages à revenus modestes. Attention sur les taux de fiscalité
- Des dépenses d'équipement en baisse sur 2017-2021.

M. BOURGEOIS indique avoir retenu une inflation annuelle moyenne de 3,5% sur les 4 prochaines années. La DGF peut, au mieux, stagner.

Les conditions d'emprunt sont évaluées à 2,5% par an, sachant que cette donnée n'est pas maîtrisable. Dans les charges nouvelles, il y a des charges exceptionnelles. Par exemple, une somme de 160 000 € en 2024 et de 250 000 € en 2025 ont été inscrites pour les frais d'études liées à la compétence eau-assainissement.

Une baisse de recettes de 193 000 € a été identifiée, correspondant aux subventions de la CAF qui ne sont plus perçues désormais par la CCTVV mais par les associations.

A ce stade, la prospective n'intègre pas de modifications de périmètres, de transfert ou de rétrocession de compétences.

Le scénario présenté repose sur les objectifs suivants :

- Limiter la hausse des taux de fiscalité sur le mandat 2020-2026
- Préserver un taux d'épargne brute >10% sur 2022-2026
- Conserver une épargne nette > 500 k€/an en moyenne
- Réhausser le volume d'investissement de 2 à 3 M€ TTC/an avec intégration de la totalité du PPI 2019-2026 et du CRTE 2021
- Préserver un fonds de roulement global de clôture au moins égal à 90 jours de dépenses à l'horizon 2026
- Maîtriser l'évolution de la dette à l'horizon 2026 à une capacité de désendettement < 6 ans et <500 €/hab.

Un éventuel nouvel épisode sévère de COVID n'a pas été intégré. Le produit des services repose sur cette hypothèse. Des revalorisations des bases forfaitaires ont été intégrées à hauteur de l'inflation. Les taux restent inchangés, la hausse de 700 000 € sur 5 ans résulte de la revalorisation des bases. On est dans l'incertitude sur le niveau des subventions de l'Etat et assimilées, aucune hausse n'a été intégrée.

Les charges à caractère général n'évoluent pratiquement pas, malgré la hausse estimée des fluides et de l'énergie. Le montant estimatif s'élève à 140 000 alors qu'il était de 80 000 en 2021.

En 2025, l'étude de transfert des compétences eau/assainissement a été intégrée dans les charges exceptionnelles.

Entre 2020 et 2026, on a une évolution des recettes courantes de 7,7% et de 17,5% des dépenses courantes. Cette tendance aurait pour effet de diminuer les volumes et les taux d'épargne. On pourrait être inférieur à 10% alors qu'on était à 19% en 2020. Il faut faire le deuil d'un taux d'épargne de 20%, c'est-à-dire moins de capacité d'investissement. Le poids des charges de personnel reste inférieur à celui des autres EPCI comparables. L'épargne de gestion s'élèverait à 1M€ alors qu'elle était auparavant de 1,4M€. L'épargne nette, disponible pour auto-financer les investissements une fois la dette remboursée, se trouve divisée par plus de deux. L'intégralité du PPI a été intégrée pour un montant moyen par année de 3,104M€, y compris le projet d'extension de la maison de santé du Bouchardais. L'effort d'investissement est majoré de 1M€ par an par rapport à 2017/2021. Une ligne d'investissement récurrent « Travaux sur bâtiments » a été ajoutée pour 200 000 €/an. Sur le mandat 2020-2026, il y a un effort d'investissement soutenu sur le territoire. La capacité d'investissement est

évaluée à 2M€/an tout compris sur le long terme. En 2017-2021, l'épargne finançait 40% des investissements. En 2022-2026, ce taux passe à 12%. Les subventions externes vont financer 45% des investissements, y compris le FCTVA. L'emprunt passe à 32% alors qu'il était marginal. Le prélèvement sur le fonds de roulement s'élèvera à 12% entre 2022 et 2026. Le fonds de roulement passe de 5M€ en 2022 à 3M€ en 2026 mais il reste tout de même à 90 jours alors que la moyenne est de 30 jours. Ceci permet de limiter la dette nouvelle. La seule réalisation de la PPI nécessite un recours à l'emprunt additionnel de 5,5M€. La dette progresse de 2,5 M€ entre 2020 et 2026. Toutefois, la dette par habitant reste raisonnable à 278 €/hab, très en deçà du seuil critique de 1 200 €/hab. Le taux d'emprunt retenu en moyenne est de 2,5% par an. La pression fiscale CCTVV/communes est tout juste supérieure à 1. Pour bénéficier du FPIC, il faut que cet effort se maintienne à 1.

Les points forts relevés dans cette prospective sont :

- Une meilleure dynamique d'investissement
- Une PPI 2019-2026 et du CRTE (+1 M€ de dép d'inv /an)
- Un fonds de Roulement préservé de 3 M€ (soit 90 jours de dépenses)
- Une marge de manœuvre fiscale disponible fin 2026

Les points de fragilité sont les suivants :

- Mobilisation partielle du fonds de roulement très élevé à fin 2021
- Baisse marquée des volumes d'épargne en 2022 puis stabilisation
- Hausse de la dette (mais qui reste raisonnable à fin 2026)
- Progression rapide de certaines charges (personnel et charges courantes inflation) / faible progression des recettes courantes et gel des dotations de l'Etat
- Fragilité structurelle des bases fiscales des entreprises

M. PIMBERT rappelle que l'objectif principal était d'avoir une vision précise de la situation financière avant d'engager les projets.

M. POUJAUD demande comment la prospection démographique qui est affichée à -0,25 a-t-elle été analysée ?

M. BOURGEOIS indique avoir pris comme référence le dernier recensement INSEE, en analysant la tendance sur plusieurs années et en restant prudent. Il n'y a pas de signes d'une véritable inversion de la tendance démographique sur le territoire. Par ailleurs, aucun projet communal important de lotissement n'a par ailleurs été recensé.

M. CHAMPIGNY souligne que c'est pourtant le cas sur la commune de Sainte-Maure-de-Touraine, avec 4 lotissements en cours. C'est aussi le cas à Noyant-de-Touraine.

M. DUBOIS Alain demande si le consultant poursuivra sa mission au cours des 5 années à venir afin de faire le point régulièrement.

M. BOURGEOIS indique qu'il conserve le contact en général avec les collectivités. Si les hypothèses avancées dans la prospective changent, il reviendra à la CCTVV de s'adapter aux nouvelles conditions économiques et financières. Elle pourra faire appel à lui, tout comme elle l'a fait cette année.

M. DUBOIS Alain demande s'il n'est pas préférable d'emprunter maintenant avant que les taux augmentent de trop.

M. BOURGEOIS indique que c'est déjà trop tard, compte-tenu de l'augmentation actuelle mais la réponse n'est pas absolue.

M. POUJAUD indique que le problème démographique provient de l'absence d'une politique foncière. La solution est d'adhérer à un Etablissement Public Foncier (EPF) pour attirer des habitants qui est aussi un vecteur de développement. Les territoires ruraux qui se développent passent par un EPF.

M. PIMBERT remercie M. BOURGEOIS de sa présentation qui est jointe au compte rendu en annexe 1 (à la fin du document).

2) Validation du PV du Conseil communautaire du 27/06/2022

Le PV du Conseil communautaire du 27/06/2022 été joint en annexe de la note de synthèse envoyée avec la convocation.

Le PV du Bureau communautaire du 11/07/2022 été joint en annexe de la note de synthèse envoyée avec la convocation

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le PV du Conseil communautaire du 27/06/2022

3) FPIC 2022

Le Fonds national de Péréquation des Ressources intercommunales et communales est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Notre territoire est bénéficiaire d'un reversement qui peut se partager de 3 façons différentes entre la CCTVV et les communes :

- **Soit selon une répartition dite « de droit commun »**
- **Soit selon une répartition dite « à la majorité des 2/3 »**. Cette répartition doit être adoptée dans un délai de 2 mois après notification. Dans ce cas, le reversement est dans un premier temps réparti librement entre l'EPCI et les communes, mais **sans avoir pour effet de s'écarter de + de 30% du montant de droit commun**. Dans un second temps, la répartition du FPIC entre les communes membres est établie au minimum en fonction de 3 critères précisés par la loi : population, revenu par habitant de la commune, potentiel fiscal et/ou financier par habitant. **C'était cette répartition qui avait été retenue au titre du pacte financier et fiscal**. Le choix de la pondération de ces critères s'était fait par tiers.
- **Soit une répartition « dérogatoire libre »**, sans qu'aucune règle ne soit réellement prescrite mais le Conseil communautaire doit soit délibérer à l'unanimité, soit délibérer à la majorité des 2/3 mais avec l'approbation des conseils municipaux.

Rappels des montants FPIC versés de 2018 à 2021 :

FPIC versé	FPIC versé 2018	FPIC versé 2019	FPIC 2020	FPIC 2021
TOTAL territoire	731 994 €	727 612 €	752 546 €	770 399 €
Dont CCTVV	365 741 €	361 360 €	356 713 €	374 399 €
Dont communes	366 253 €	366 252 €	395 833 €	396 000 €

Les documents concernant le FPIC 2022 n'ont toujours pas été reçus le 19 juillet.

M. PIMBERT informe que la CCTVV n'a toujours pas reçu des services de l'Etat les données financières relatives au FPIC. Par conséquent, ce sujet sera à l'ordre du jour du Conseil communautaire de septembre.

4) Vente de terrain à Richelieu

La commune de Richelieu doit procéder à la création d'une nouvelle station d'épuration. Pour la réalisation de cet équipement public, la CCTVV avait, par délibération en date du 13 décembre 2021, accepté la vente à la commune de trois parcelles (ZA 6, 17 et 19) situées en face de la déchetterie, pour une superficie globale de 9 661 m², au prix de 1€/m².

Par courrier en date du 2 juin 2022, la commune a informé la CCTVV que le dossier Loi sur l'Eau déposé pour ce projet avait été validé avec comme solution technique une zone de rejet végétalisée. Ainsi, la commune sollicite la CCTVV pour la vente, dans les mêmes conditions, d'une parcelle supplémentaire, cadastrée ZA 5, d'une superficie de 4 100 m² (joint en annexe de la note de synthèse envoyée avec la convocation).

Il est précisé que cette parcelle avait aussi fait l'objet de l'avis du Service des Domaines rendu le 13 septembre 2021.

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable sur cette question

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, 38 pour, 1 contre

- **APPROUVE** cette vente au prix de 1€/m², au profit de la commune de Richelieu dans le cadre de son projet de création de station d'épuration
- **AUTORISE** M. le Président à signer les actes afférents
- **CHARGE** la SELARL CHABANEIX, notaire à Richelieu, de la rédaction des actes

5) Acquisition de la parcelle ZP244 à Noyant de Touraine

Dans le cadre du projet d'extension et de réaménagement de la déchetterie de Noyant de Touraine, la Communauté de communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) est appelée à effectuer l'acquisition de la parcelle cadastrée ZP 244 au lieu-dit « la Justice » d'une superficie de 5 814 m² (joint en annexe de la note de synthèse envoyée avec la convocation).

Propriétaire de la parcelle, l'entreprise CANCE a donné son accord pour un montant de 21 700 € avec la clause suivante :

« La déchetterie respectera le cadre réglementaire applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Différentes voies au sein de l'enceinte de la déchetterie, dont une d'attente disposant de portails distincts en entrée et sortie, seront réalisées. Une entrée spécifique sera réservée aux véhicules d'exploitation.

Une clôture avec grillage double torsion d'une hauteur de 2 mètres, doublé d'une clôture électrifiée entourera l'ensemble du site. Les portails seront également traités avec la clôture électrifiée.

Une vidéosurveillance sera mise en place. »

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable sur cette question.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée ZP 244 pour un montant de 21 700 € hors frais notariés
- **VALIDE** la clause suivante intégrée dans le contenu de l'acte :
*« La déchèterie respectera le cadre réglementaire applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.
Différentes voies au sein de l'enceinte de la déchèterie, dont une d'attente disposant de portails distincts en entrée et sortie, seront réalisées. Une entrée spécifique sera réservée aux véhicules d'exploitation.
Une clôture avec grillage double torsion d'une hauteur de 2 mètres, doublé d'une clôture électrifiée entourera l'ensemble du site. Les portails seront également traités avec la clôture électrifiée.
Une vidéosurveillance sera mise en place. »*
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision
- **CHARGE** la SCP Jocelyne MAUDUIT et Ludivine FONTAINE-RIBREAU, notaires à l'Ile Bouchard, de la rédaction de l'acte

6) Séjour « jeunes » à Braslou : Tarifs

Dans le cadre de ses missions l'accueil jeunes accompagne des adolescents de 14 à 17 ans dans le montage de projets et met en place des temps d'information jeunesse sur des thèmes autour de la santé, la formation, la sexualité, la citoyenneté....

La programmation de l'été privilégie l'aspect loisirs plutôt que des actions de sensibilisation qui sont, elles, menées sur les petites vacances.

- Mardi 12/07 – 10h A 17h : Caravane des sports à Descartes
- Vendredi 22/07 – 15h A 17h : Le Service Civique qu'est-ce que c'est ?
- Vendredi 29/07 – 15h A 17h : Réunion préparation du Séjour à Braslou
- Lundi 1/08 – 10h A 17h : Center Parc
- Du 23 Au 26/08 : Séjour à Braslou coconstruit avec la junior association « PAM des jeunes » (Paintball, cani-rando, sortie au lac de Chemillé, vélo)

En dehors du séjour, toutes les activités sont proposées à titre gratuit.

La prise en charge financière du séjour est répartie selon les principes adoptés en 2019, à savoir :

- Participation financière de la CC : 50% du coût du projet avec un plafond de 25 € / jour/jeune, soit une participation maximum de 100 € / jeune pour les 4 jours
- Participation de la junior association : 20% minimum du coût du projet
- Participation de la famille : 30% maximum du coût du projet

Le séjour prévu du 23 au 26 août représente une dépense de 1 900 €.

La junior association a souhaité prendre 25% du coût du séjour à sa charge afin de limiter la participation des familles. Les actions d'autofinancement menées depuis octobre dernier leurs permettent de faire ce choix.

Le financement du projet s'effectuerait comme suit :

	Montant de participation par jeune	Coût total du séjour
Participation junior association 25%	40 €	475 €
Participation familles 25%	40 €	475 €
Prise en charge CC TVV 50%	79 €	950 €
TOTAL	158 €	1 900 €

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable sur cette question

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la gratuité pour les actions programmées aux dates suivantes : 12/07, 22/07, 29/07 et 1/08
- **APPROUVE** les tarifs présentés ci-dessus pour le séjour à Braslou du 23 au 26 août 2022

7) Modification du tableau des emplois

Trois enseignants de l'Ecole de Musique Intercommunale ont fait part de leur intention de quitter leur fonction à compter de la prochaine rentrée scolaire :

- Trompette : emploi de vacataire créé par délibération du 30/09/2013 à hauteur de 4/20^{ème} ;
- Trombone – Tuba : emploi permanent sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe, créé par délibération du 23/04/2018, à hauteur de 4,5/20^{ème} ;
- Chant – Eveil musical – IMS – Formation musicale : emploi permanent sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe, créé par délibération du 23/07/2018, à hauteur de 20/20^{ème}.

Le directeur étudie la possibilité de répartir ces différentes missions au regard des compétences et des disponibilités des futurs recrues mais également en interne entre les agents actuellement en fonction. Cette répartition ne pourra se faire qu'une fois connu le profil de chaque agent et entraînera une nouvelle modification du tableau des emplois.

Afin de pouvoir lancer le plus rapidement possible les recrutements correspondants, il est proposé de :

- Créer un emploi permanent de professeur de trompette dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique, aux grades de principal de 2^{ème} ou de 1^{ère} classe, à hauteur de 4/20^{ème}.

La date effective de départ des agents n'étant pas encore fixée, il n'est pas possible de délibérer dès à présent sur la fermeture des postes. Ces fermetures seront proposées en même temps que les éventuelles modifications précédemment exposées.

Le tableau détaillé des emplois, avant et après prise en compte de ces modifications, été joint en annexe de la note de synthèse envoyée avec la convocation.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} ou de 1^{ère} classe, à temps non complet (4/20^{ème}).
- **APPROUVE** les modifications (n°2022-03) du tableau des emplois annexé ci-joint.

8) CRST : Signature de l'avenant 2022

Le Syndicat mixte du Pays du Chinonais porte le Contrat régional de Solidarité territoriale, contrat avec la Région qui permet de bénéficier d'une enveloppe de 8 170 000 € pour 6 ans, pour soutenir des projets du territoire.

Le CRST en cours, signé en 2018, a été révisé lors du bilan à mi-parcours et approuvé par la Région en mars 2022. Aujourd'hui la Région demande la signature de l'avenant au contrat par l'ensemble des co-signataires, soit la Région, le Pays, les deux EPCI membres du Pays, la Ville de Chinon (pôle de centralité du bassin de vie) et le Parc naturel régional Loire Anjou Touraine.

Aussi, il convient que chaque collectivité signataire autorise son Président à signer cet avenant.

Une manifestation est prévue le 13 septembre 2022 de 10h30 à 12h00 pour la signature officielle de du CRST par chacun des signataires.

Le document joint en annexe de la note de synthèse envoyée avec la convocation comprend l'avenant au Contrat et ses annexes : maquette financière, les règles de financement et modalités communes, le programme d'actions.

M. POUJAUD indique « remercier » les représentants de la CCTVV qui siègent au Pays du Chinonais pour avoir supprimé de l'avenant le programme de parcours en eaux vives du barrage de Ports sur Vienne. Il était inscrit en 2018 et il n'y est plus. La Région a répondu que c'étaient les élus du Pays qui décidaient. La commune de Ports sur Vienne se voit donc obligée d'appliquer l'article 22 pour tenter avec d'autres crédits d'aboutir à ce projet qui aujourd'hui est porté par l'ANS, avec l'aval de la société hydrostadium. Ce projet répondait à tous les critères de conformité pour qu'il soit recevable. Il faudrait maintenant que les élus du Pays s'expliquent sur ce choix.

M. PIMBERT rappelle que la Région a demandé aux élus de respecter l'enveloppe et il a fallu faire des arbitrages rapidement. Il ne s'agit pas de supprimer telle ou telle opération. Elles sont toutes intéressantes mais il fallait faire des choix. Après, il faudra repositionner les projets lors du prochain contrat. D'autres projets ont été repoussés, faute de crédits. Par ailleurs, la Région impose de réserver des crédits sur des domaines de son choix alors que ce n'est pas forcément la volonté des élus du Pays.

M. POUJAUD souligne, quand un projet a été préalablement inscrit, qu'il faut avoir au moins la précaution d'informer de son retrait, ce qui n'a pas été fait. On interroge le porteur de projet. L'analyse sur la faisabilité de ce projet a été étudiée et confirmée par la société hydrostadium. Désormais, l'ANS renvoie vers la Région et la Région vers les élus du Pays.

M. PIMBERT précise que chaque porteur de projet a été invité à faire remonter l'état d'avancement des projets.

M. POUJAUD indique tous les éléments du projet ont été donnés au Pays. Il était dans l'enveloppe et on l'en a sorti.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, 38 pour, 1 contre

- **AUTORISE** le Président à signer l’avenant du CRST Chinonais

9) DM n°2 au budget général

Suite à l’attribution des marchés de travaux pour la construction du gymnase du Richelais et de la géothermie, il convient de transférer des crédits de l’opération 4006 « autres bâtiments communautaires » (crédits de 1 817 732 €) à l’opération 4011 « construction du gymnase du Richelais » afin de signer les marchés publics.

En effet, le résultat d’appel d’offres pour les travaux de construction et de géothermie est supérieur à l’estimation qui avait été faite au stade APD de 475 730 € HT, soit 570 876 € TTC. Le montant prévisionnel du projet global est donc de 3 689 928 € TTC (auquel il faut déduire les dépenses réalisées en 2021), soit 3 918 928 € TTC.

Comme les crédits à l’opération 4011 sont actuellement de 3 046 905 €, le **besoin budgétaire est de 571 986 € TTC.**

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la DM n°2 du budget principal comme suit :
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
Opération 4006 – Autres bâtiments communautaires article 2135 F02-	571 986.00€	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Opération 4011 – Gymnase de Richelieu article 2313 F411-	0.00 €	571 986.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	571 986.00€	571 986.00€	0.00€	0.00€
Total Général	0.00 €		0.00 €	

M. CHAMPIGNY observe que le budget a très fortement augmenté. Les coûts deviennent exorbitants. Il en est de même pour le budget prévisionnel de l’extension de la maison de santé de 2,2M€ pour 600m². Le gymnase de Sainte-Maure a coûté 3 M€ en comprenant aussi le dojo. L’ADAC avait prévu pour le gymnase de Richelieu un budget initial d’1,5M€, aujourd’hui on dépasse 3M€. Il va falloir revoir les futurs investissements.

M. PIMBERT indique partager cet avis mais une fois un projet engagé, il faut le poursuivre. Le gymnase a été acté depuis longtemps. L'extension de la maison de santé est encore en réflexion. L'explosion des coûts est une tendance générale. C'est la raison pour laquelle la prospective financière était indispensable pour connaître les marges de manœuvre de la CCTVV.

M. DUBOIS indique que le système de géothermie devrait dégager des économies substantielles de fonctionnement. Le résultat d'appel d'offres a été tel que les prix ont flambé et on arrive avec des lots qui arrivent à 50% d'augmentation. Toutefois, les financements obtenus permettent de diminuer le coût résiduel pour la CCTVV.

M. POUJAUD observe que dans la fiche de l'axe b3 Sport du CRST signée 2018, il y avait la création d'un gymnase multisports à Richelieu, l'aménagement d'une base de tir à l'arc à Cinay, la création d'une piste d'athlétisme, la création d'un site sportif et touristique avec stade d'eau à Ports et un programme de rénovation d'une piscine de la CCTVV. Il y en avait pour 770 000 €. Dans le document remis ce soir, l'axe b3 passe de 770 000 € à 1 037 900 mais il n'y a plus de détail. Les élus de la CCTVV qui siègent au Pays peuvent certainement dire combien le gymnase de Richelieu perçoit dans la nouvelle mouture, puisqu'il était crédité de 300 000 € à l'origine.

Mme MANSION-BERJON rappelle que la Région avait diminué sa subvention par 2 parce qu'elle pensait que le gymnase accueillerait les collégiens. Après avoir apporté la preuve que ce ne sera pas le cas, la subvention a alors été multipliée par deux, comme le prévoient les critères de subvention.

M. POUJAUD observe que les crédits ont été fléchés exclusivement sur le gymnase de Richelieu et rien sur le site de Ports sur Vienne.

M. PIMBERT rappelle que les projets communautaires sont au service de tous ; tous les élus devraient s'en réjouir.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la DM n°2 du budget principal comme ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

10) Gîte communautaire : remboursement suite dégradations

Au cours d'une location du 26/06/2021 au 24/07/2021 par Le Cèdre Bleu, foyer d'accueil pour adultes atteints d'autisme et troubles apparentés basé à Chaville (92370), des désordres et dégradations ont été constatés.

L'état des lieux effectué le 24/07/2021 en présence d'un responsable du foyer a permis d'identifier les désordres imputables à sa responsabilité et une liste d'achats nécessaires au renouvellement des biens dégradés ou manquants a été adressée au Cèdre Bleu par RAR le 29/07/2021.

M. POUJAUD suggère qu'il faudrait majorer la facture pour préjudice et ne pas se contenter du prix courant.

M. THIVEL observe qu'il faudrait dans ce cas adopter un règlement intérieur pour que ce soit possible.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, 38 pour, 1 abstention

- **PORTE** à la charge du Cèdre Bleu (92370 Chaville) les frais relatifs aux dégradations suivant le détail qui a été joint en annexe de la note de synthèse envoyée avec la convocation, pour un total de 862.10 € TTC
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

11) Donation instruments

Dans le cadre de la convention de partenariat signée par les deux parties le 10 juillet 2015, l'Association Orchestre à l'école a mis à disposition de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne les instruments suivants :

INSTRUMENT	MARQUE	REFERENCE	N° SERIE	VALEUR
EUPHONIUM 4 PISTONS	BESSON	BE120-2-0	1500040	1 533,60 €
SAXOPHONE ALTO	YAMAHA	YAS280	L83532	990,00 €
SAXOPHONE ALTO	YAMAHA	YAS280	L83485	990,00 €
CLARINETTE EN UT	SML	CL100	120041	521,00 €
CORNET SIB	BESSON	BE120-2-0	1504009	423,90 €
CORNET SIB	BESSON	BE120-2-0	1500618	423,90 €
FLUTE TRAVERSIERE	YAMAHA	YFL281IID	978425P	639,20 €
FLUTE TRAVERSIERE	YAMAHA	YFL281IID	978409P	639,20 €

Conformément à l'article 9 de la convention jointe en annexe de la note de synthèse envoyée avec la convocation, ces mêmes instruments sont cédés à titre gracieux par l'Association Orchestre à l'école à la Communauté de communes Touraine Val de Vienne, en l'état, au terme des six années d'utilisation dans les écoles élémentaires du territoire.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les termes de la délibération
- **AUTORISE** le Président à signer l'accord de cession

12) Questions et informations diverses

Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil :

- **DP 2022-035 (exécutoire le 21/06/2022)** : Signature avec la commune de Sainte-Maure de Touraine d'un avenant à la convention de mise à disposition du personnel périscolaire, sans aucune autre modification des termes de la convention.
- **DP 2022-036 (exécutoire le 24/06/2022)** : Signature un contrat d'un an pour l'entretien des locaux administratifs du siège, de France Services, du Cube à Panzoult et de la bibliothèque à l'Île Bouchard avec l'entreprise OPTIMA, rue Latécoère, à Chinon (37500), soit jusqu'au 30/06/2023. Le montant global mensuel est de 1 685.15 € HT, soit 2 022.18 € TTC.

- **DP 2022-037 (exécutoire le 28/06/2022)** : Mise à disposition à titre gracieux à l'association Nogastrum (37800 Nouâtre) d'un ponton du 30 juin 2022 au 05 juillet 2022 et selon les modalités de la convention relative à cette mise à disposition.
- **DP 2022-038 (exécutoire le 01/07/2022)** : Signature un contrat d'un an, renouvelable deux fois par période d'une année pour l'entretien des locaux communs de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Pays de Richelieu, avec l'entreprise AMS PROPLETE, Parc d'activité de la Bouchardière, 158 rue Lavoisier à Monts (37260), soit à partir du 11 juillet 2022. Le montant global mensuel est de 607.50 € HT, soit 7 290 € HT pour une année.
- **DP 2022-039 (exécutoire le 07/07/2022)** : Attribution à l'association SOLIHA, 241, rue Edouard Vaillant 37 000 TOURS, d'un accord cadre pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle à un ou des dispositifs d'amélioration de l'habitat pour un montant de 59 325 € HT soit de 71 190 € TTC pour une durée de 18 mois.
- **DP 2022-040 (exécutoire le 08/07/2022)** : OPAH : Attribution de subvention n° 107 de 1 200 € au dossier LEC2022-E-07 au titre de travaux d'économie d'énergie (isolation, poêle à granulés, menuiseries, ballon d'Ecs, VMC...) au propriétaire dont le bien est situé sur la commune de MARCILLY SUR VIENNE (au total 19 075 € de subventions, 25 031 € de travaux, soit 76 % d'aides).
- **DP 2022-041 (exécutoire le 08/07/2022)** : OPAH : Attribution de subvention n° 108 de 1 200 € au dossier GER2022-E-08 au titre de travaux d'économie d'énergie (chaudière, isolation...) au propriétaire dont le bien est situé sur la commune de CHAMPIGNY SUR VEUDE (au total 23 700 € de subventions, 32 404 € de travaux, soit 73 % d'aides).
- **DP 2022-042 (exécutoire le 12/07/2022)** : Attribution des travaux relatifs à la fourniture et à l'installation d'une climatisation au sein de l'espace petite enfance par l'entreprise TOURAINE ENERGIE INSTALLATION, domiciliée ZI le Pilon à Semblançay (37360), pour un montant de 43 000 € HT.

M. CHAMPIGNY demande si les médecins de la MSP de Richelieu participent désormais aux charges.

M. PIMBERT indique que ce sujet est abordé régulièrement en commission. Certaines MSP supportent elles-mêmes leurs charges, et pour des raisons historiques, ce n'est pas le cas pour d'autres.

M. Champigny demande aussi pour quel espace petite enfance les travaux de climatisation sont réalisés.

Il s'agit de l'espace petite enfance de Sainte Maure de Touraine ; la chaleur, l'été, y est insupportable et la climatisation n'a pas été prévue dans les travaux initiaux.

Monsieur Pimbert informe les élus qu'une conférence des Maires aura lieu le vendredi 2 septembre ou jeudi 1^{er} septembre. Les élus préfèrent le 2 septembre. Seules ces dates étaient disponibles en septembre pour M. Bourgeois qui présentera les scénarii possibles sur l'alignement des compétences.

ACTUALISATION DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE SUR 2022-2026

**Communauté de Communes
Touraine Val de Vienne
(37 – Indre et Loire)**

Version définitive du 27 Juillet 2022

Conseil Communautaire du Lundi 25 Juillet 2022 – 18h00

SOMMAIRE

- 1. Finalités de la prospective financière**
- 2. Conclusions du diagnostic financier à fin 2021**
- 3. Hypothèses, taux directeurs et scénarii**
- 4. Résultats sur le budget principal**
 - a. SIG et indicateurs financiers**
 - b. PPI 2019-2026**
 - c. Niveau d'Endettement**
 - d. Éléments de stratégie fiscale et FPIC**
- 5. Approche consolidée Budget Principal + Budget Annexe OM**
- 6. Éléments de synthèse de la prospective financière**
- 7. La stratégie financière sur 2022-2026**

Annexes

1

FINALITES ET METHODOLOGIE DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE

1 – Finalités et Méthodologie

Finalités de la prospective financière

- Poser des hypothèses financières réalistes sur les 4 prochaines années
- Déterminer la capacité d'investissement maxima admissible sous contrainte d'endettement et d'autofinancement disponible
- Définir une stratégie financière pluriannuelle sur le nouveau mandat 2020-2026
- Anticiper sur les mesures correctrices financières, fiscales et budgétaires
- Définir le Plan Pluriannuel d'Investissement sur la mandat 2020-2026

Périmètre d'analyse

- Sur **le budget principal**
- La CC TVV dispose également d'un budget annexe OM qui sera traité succinctement et qui impacte peu le budget principal.
- Prospective réalisée **sur la période 2022-2026 (4 ans)**

1 – Finalités et Méthodologie

Méthodologie :

Collecte documentaire :

- CA 2021
- Budget Primitif 2022
- Liste des RAR en recettes et dépenses d'investissement à fin 2021 (coups partis en investissement)
- PPI 2019-2026 en dépenses et recettes d'inv intégrant le CRTE de 2021 et le projet d'extension de la Maison de Santé de l'Ile Bouchard
- Anticipations de dépenses et recettes de fonctionnement nouvelles sur la période 2022-2026

Travaux réalisés sur la base des comptes administratifs prévisionnels en mouvements réels* (cad en flux de trésorerie annuels en excluant les écritures comptables d'ordre et les inscriptions d'équilibrage budgétaire des 2 sections).

NB il ne s'agit pas ici d'une approche budgétaire avec les contraintes d'équilibrage de chaque section et d'inscriptions budgétaires selon une logique de crédits d'engagement, mais d'une approche purement financière qui prévaut en matière de prospective financière

Montants en TTC au budget principal et HT au Budget Annexe OM

1 – Finalités et Méthodologie

Propos liminaire à la prospective financière :

La présente prospective est établie courant mai 2022 post crise sanitaire covid19 et en plein conflit Ukraine/Russie/Otan qui affecte durement les économies européennes.

Les fondamentaux économiques européens et mondiaux restent également très incertains et se caractérisent :

- Par un retour marqué de l'inflation depuis fin 2021 alimentée par les politiques d'assouplissement monétaire, la désorganisation des chaînes logistiques de valeur, la raréfaction des matières premières et conjoncturellement par le conflit Russo-Ukrainien
- Par un accroissement des dettes souveraines facilitées par les interventions des banques centrales (QE et politique de taux 0)
- Par une inflation de toutes les classes d'actifs cotées (avec tous les risques de bulles)
- Par de fortes instabilités géopolitiques dans plusieurs régions

Nous avons retenu un scénario central de **stagflation modérée** dans notre modèle de prospective financière sur la période 2022-2026 (combinaison d'une inflation à 3,5%/an et d'une très faible croissance en zone Euro)

2

**CONCLUSIONS
DU DIAGNOSTIC FINANCIER
DE LA CC TOURAINE VAL DE VIENNE
A FIN 2021**

RESULTATS SYNTHETIQUES PROSPECTIVE SUR BUDGET PRINCIPAL

SIG / indicateur	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2017- 2021
Produits de gestion	8 807	8 607	8 918	8 842	8 945	8 824
Charges de gestion	7 431	7 754	7 547	7 068	7 186	7 397
Epargne de gestion	1 376	853	1 371	1 774	1 759	1 427
Epargne brute	1 436	716	1 485	1 715	1 666	1 404
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>15,9%</i>	<i>8,3%</i>	<i>16,2%</i>	<i>19,3%</i>	<i>18,6%</i>	<i>15,6%</i>
Annuités dette	650	642	605	565	558	604
Epargne nette	931	217	1 000	1 259	1 205	922
DEP INV hors dette	3 982	2 712	2 248	1 545	1 441	2 386
FDR montant	3 311	3 991	4 035	4 647	5 081	4 213
<i>FDR en jours dépenses (hors RAR)</i>	<i>100</i>	<i>131</i>	<i>141</i>	<i>185</i>	<i>201</i>	<i>152</i>
Dette en capital	5 646	5 471	5 028	4 575	4 111	4 966
Capacité désendettement	3,9 ans	7,6 ans	3,4 ans	2,7 ans	2,5 ans	4,0
Dette €/ Hab	217 €	210 €	193 €	176 €	160 €	192

Conclusions du diagnostic financier

FORCES

- Volumes d'épargne préservés en hausse sur 2020-2021
taux d'épargne brute > 15%
- Faible endettement (en baisse sur 2017-2021)
- Bon taux de subventionnement externe des investissements
- Fonds de roulement très élevé à fin 2021 (5 M€ soit 200 jours de dépenses totales)
- Taux de fiscalité de la CCTVV < au taux moyens nationaux (sauf TH)

Conclusions du diagnostic financier

FAIBLESSES

- Fragilité structurelle des bases fiscales entreprises et ménages
- Ménages à revenus modestes ; tissu économique local fragile
- Dépenses d'équipement en baisse sur 2017-2021

3

HYPOTHESES ET SCENARII DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE

3 – Hypothèses et scénarii

Données macro économiques nationales

Inflation annuelle	3,5%	/ an	stagflation
Actualisation forfaitaire annuelle des bases fiscales (hors THRP)	3% (3.4% en 2022)	/ an	inflation modérée
Enveloppe normée concours financiers de l'Etat	0%	/ an	gel concours financiers Etat Env Normée
DGF enveloppe nationale	0%	/ an	hypothèse de gel de la DGF après 2022
DSR / DSU enveloppe nationale	3,0%	/ an	
FCTVA	16,404%	sur dép. éligibles	
FPIC national atteint en 2016 (1 Mds €) maintien sur 2022-2026	1	Mds €	

3 – Hypothèses et scénarii

Hypothèses sur les agrégats nationaux

Compte tenu de la situation macro-économique fin 2021-2022 nous avons défini les hypothèses nationales suivantes sur la période 2022-2026 :

- Retour de l'inflation +3,5%/an en moyenne annuelle sur 2022-2026
- Coefficient de revalorisation forfaitaire annuelle des bases fiscales +3%/an (à hauteur de l'inflation harmonisée) Pour 2022 revalorisation des bases fixée à +3,4% intégrée dans la prospective
- Enveloppe nationale de concours financiers de l'Etat aux CT gelée 0%/an yc pour la DGF (sauf composante DSR +3%/an)
- Taux de FTCVA : maintenu à 16,404% sur base HT des dépenses éligibles d'investissement et de fonctionnement
- FPIC national : stabilisé à 1 Mds €

3 – Hypothèses et scénarii

Hypothèses locales liées à CC TVV	Hypothèses proposées par le cabinet conseil		Hypothèses Elus CC TVV
Taux de subventionnement moyen des dépenses d'inv hors PPI sur base HT (hors FCTVA à 16,404%)	10%	taux global OP PPI	10%
Montant annuel moyen d'investissements	Réalisation PPI 2019-2026	3 M€/an moy 2017-2019	Réalisation PPI 2019-2026
Evolution annuelle des charges courantes de fct (hors personnel)- chap 011	3,5%	/an	3,5%
Evolution annuelle des charges de personnel - chap 012	3,0%	/an	3,0%
Montant annuel du FPIC part EPCI (chap 014)	370 k€/an	330 K€/an moy 2017-2019	370 K€/an (répart dérogatoire +30%)
Evolution annuelle des autre charges gestion courante chap 65	2,0%		2,0%
Progression physique annuelle des bases fiscales de CET	0,0%	/an	0,0%
Progression physique annuelle des bases fiscales de TF et TFNB	0,5%		0,25%
Evolution des recettes de la REOM	2,5%		2,5%
Revalorisation forfaitaire annuelle des bases fiscales	3,0%	/an	3% (sauf 3,4% en 2022)
Produits de tarifications des services chap 70	2,0%	/an	2,0%
DGF part forfaitaire et compensation CPS	-2,0%		-2,0%
Autres dotations de fonctionnement (chap 74)	0,0%		0,0%
Taux moyen des emprunts contractés	2,5%	/an	2,5%
Durée moyenne des nouveaux emprunts contractés	20 ans		20 ans
Croissance annuelle de la population (DGF)	-0,25%	/ an	-0,25%

3 – Hypothèses et scénarii

Charges nouvelles ou supplémentaires identifiées sur 2022-2026

Chap	2022	2023	2024	2025	2026
Chap 011	479 k€ 186 réc 293 exc	109 k€ 74 réc 35 exc	218 k€ 58 réc 160 exc	240 k€ -10 réc 250 exc	35 k€ 25 réc +10 exc
Chap 012	314 k€ 101 réc 213 exc	41 k€ 41 réc 0 exc	-35 k€ -35 réc 0 exc	60 k€ 0 réc 60 exc	15 k€ 15 réc 0 exc
Chap 65	17 k€ 2 réc 15 exc	106 k€ 106 réc 0 exc			
Chap 68	10 k€ 10 réc				
Total Dont réc	820 k€ 299 réc	255 k€ 221 réc	183 k€ 23 réc	300 k€ -10 réc	50 k€ 40 réc

Voir détail des charges nouvelles en annexe 4

3 – Hypothèses et scénarii

Recettes nouvelles ou en baisse identifiées sur 2022-2026

Chap	2022	2023	2024	2025	2026
Chap 013	- 37 k€ - 37 réc 0 exc				
Chap 70	-40 k€ -40 réc 0 exc				
Chap 74	-186 k€ -230 réc 44 exc	-25 k€ -25 exc	28 k€ -30 réc 2 exc	-2 k€ 0 réc -2 exc	2 k€ 0 réc 2 exc
Chap 75	-6 k€ 3 réc -9 exc	-36 k€ -36 réc	-6 k€ -6 réc	10 k€ 10 réc	8 k€ 8 réc
Total Dont réc	-293 k€ - 304 réc	-61 k€ -36 réc	-34 k€ -36 réc	8 k€ 8 réc	10 k€ 8 réc

Voir détail des recettes nouvelles en annexe 5

3 – Hypothèses et scénarii

Note de lecture du scénario de prospective financière présenté

Nous avons opté pour la présentation d'[un seul scénario](#) de prospective qui nous semble le plus équilibré dans toutes ses composantes

Nous avons testé plusieurs scénarii alternatifs et effectués des mesures de sensibilité (arbitrage fiscalité/emprunt/pvt FDR ; volume d'investissement ; dépenses ou recettes de gestion ...)

D'autres variantes sont possibles au scénario de base et pourront au besoin si nécessaire être développées.

La prospective présentée n'intègre pas de modification de périmètre de compétences de la CC TVV (ni transferts / ni rétrocessions de compétences et de charges entre la CC TVV et ses communes membres)

Certaines charges incluses dans la prospective anticipent le transfert effectif des compétences Eau et ASN au 01/01/2026

3 – Hypothèses et scénarii

Le scénario présenté ci-après repose sur les objectifs suivants :

- **Limiter la hausse des taux de fiscalité** sur le mandat 2020-2026
- Préserver un **taux d'épargne brute >10%** sur 2022-2026
- Conserver une **épargne nette > 500 k€/an en moyenne**
- Rehausser le **volume d'investissement de 2 à 3 M€ TTC/an** avec intégration de **la totalité du PPI 2019-2026 et du CRTE 2021**
- Préserver un **fonds de roulement global de clôture au moins égal à 90 jours de dépenses** à l'horizon 2026
- **Maîtriser l'évolution de la dette à l'horizon 2026 à une capacité de désendettement < 6 ans et < 500 €/hab**

4

**RESULTATS
DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE
2022-2026
SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

4

**a) Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)
et Indicateurs financiers**

4 – Prospective Financière 2022-2026 – Recettes Courantes 1/2

SIG	chapitres	Hyp % projection	2022	2023	2024	2025	2026	MOY 2017- 2021	MOY 2022- 2026
atténuations de charges (remb charges personnel)	chap 013	3,0%	7	7	7	7	8	57	7
produits des services	chap 70	2,0%	318	325	331	338	345	300	331
Redevances services à caractère culturel	7062	2,0%	35	36	36	37	38	33	36
Redevances services périscolaires	7067	2,0%	130	133	135	138	141	119	135
Autres prestations services	70688	2,0%	35	36	36	37	38	34	36
Autres chap 70	70845	2,0%	118	121	123	126	128	114	123
Impôts et taxes	chap 73		6 191	6 354	6 517	6 682	6 854	5 909	6 520
Taxes Locales (CFE TFB TBNB THRS-VL yc TVA)	73111	3,00%	4 521	4 656	4 796	4 940	5 088	4 269	4 800
CVAE	73112	ajusté	704	700	710	720	730	703	713
TASCOM	73113	ajusté	306	300	305	310	315	314	307
IFER	73114	ajusté	160	165	170	175	180	140	170
Attributions Comensation (négatives)	73211	figé	30	30	30	30	30	29	30
FPIC Part EPCI	73223	figé	370	370	370	370	370	345	370
Taxe de séjour	7362	ajusté	100	102	105	107	110	95	105
Autres impôts et taxes assimilés		ajusté	0	0	0	0	0	16	0
dont Recettes nouvelles gîte de Ligré				15	15	15	15		15

4 – Prospective Financière 2022-2026 – Recettes Courantes 2/2

SIG	chapitres	Hyp % projection	2022	2023	2024	2025	2026	MOY 2017- 2021	MOY 2022- 2026
dotations subventions et participations	chap 74	0,0%	2 112	2 031	2 020	2 003	1 994	2 261	2 032
<i>Dotation d'intercommunalité</i>	74124	ajusté	590	580	570	560	550	649	570
<i>Dotation compensation groupement de comm</i>	74126	-0,5%	619	616	613	610	607	649	613
<i>Subv Région</i>	7472	ajusté	75	75	80	80	80	70	78
<i>Subv Département</i>	7473	0,0%	49	50	50	50	50	56	50
<i>Autres organismes</i>	7478	0,0%	500	500	500	500	500	436	500
<i>Etat compensations exo fiscales yc ex TH</i>	74833+74834+74835	0,0%	280	280	280	280	280	270	280
<i>Autres subv et dotations</i>	chap 74	0,0%	185	185	185	185	185	203	185
<i>Recettes nouvelles ou pertes de recettes</i>			-186	-255	-258	-262	-258	#DIV/0!	-244
autres produits de gestion courante	chap 75	2,5%	305	285	287	306	322	297	301
<i>dont revenus des immeubles</i>	752	2,5%	311	319	327	335	343	283	327
<i>Recettes nouvelles ou pertes de recettes</i>			-6	-34	-39	-29	-21		-26
Total produits de gestion			8 934	9 002	9 163	9 336	9 522	8 824	9 191

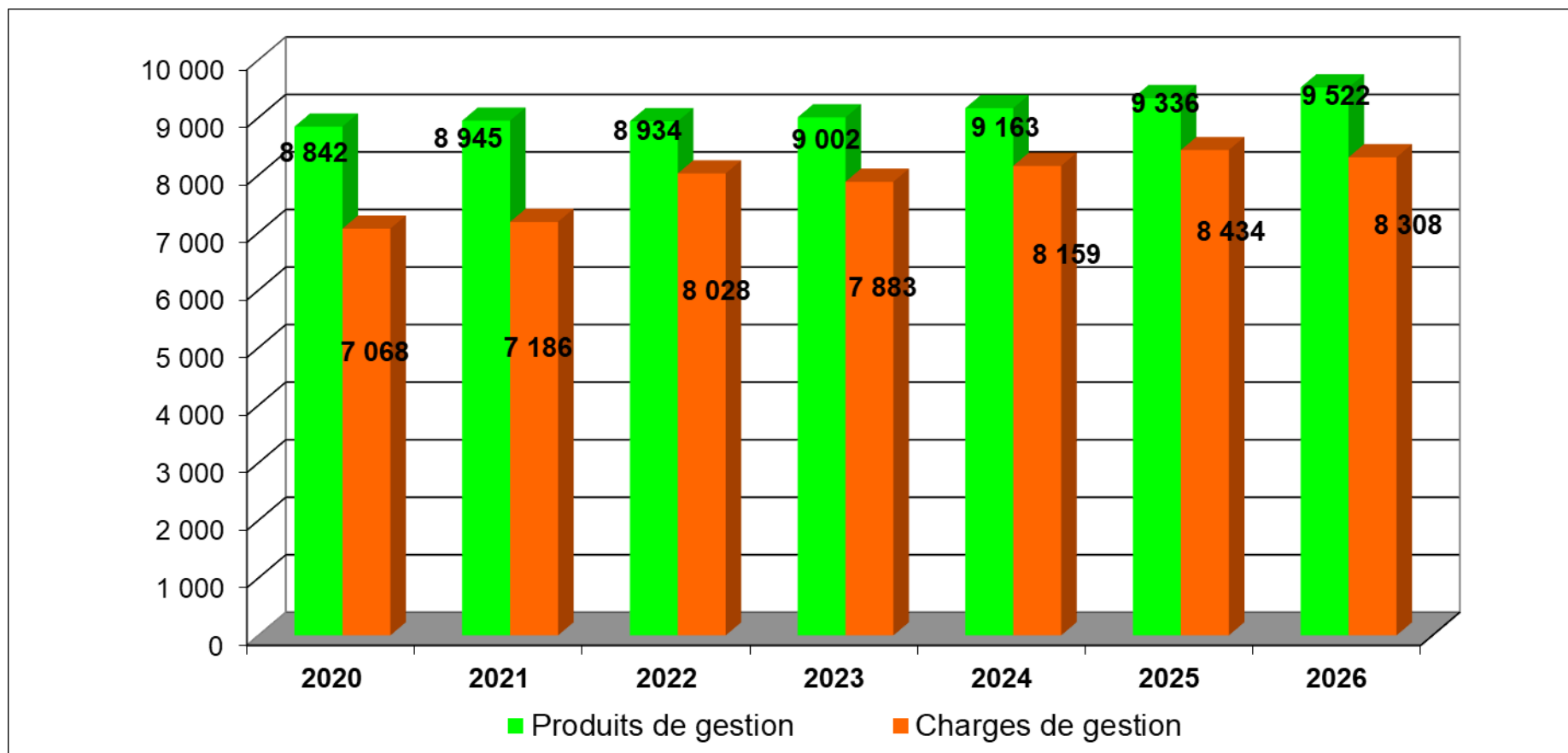
4 – Prospective Financière 2022-2026 – Charges courantes 1/2

SIG	chapitres	Hyp % projection	2022	2023	2024	2025	2026	MOY 2017- 2021	MOY 2022- 2026
charges à caractère général	chap 011	3,5%	1 374	1 218	1 432	1 548	1 365	1 062	1 387
Achats prestations de services	6042	3,0%	110	113	117	120	124	100	117
Energie Electricité	60612	ajusté	140	140	140	145	145	92	142
Entretien Terrains	61521	4,0%	117	122	127	132	137	79	127
Entretien réparation batiments publics	615221	4,0%	30	31	32	33	35	48	32
Maintenance	6156	3,0%	68	70	72	74	76	85	72
Assurances	6161	3,5%	19	20	21	21	22	29	21
Frais Télécom	6262	3,0%	32	33	34	35	36	36	34
Remb charges hors personnel aux communes	62875	3,0%	43	44	45	47	48	60	45
Autres services extérieurs	6288	3,0%	59	61	63	65	66	69	63
autres chap 011		3,0%	450	464	477	492	506	466	478
Charges Nouvelles ou reportées chap 011			306	122	305	385	170		257
charges de personnel	chap 012	3,0%	2 493	2 389	2 426	2 559	2 589	2 103	2 491
Personnel communes MAD CC TVV	6217	3,0%	20	21	22	22	23	20	22
Autre personnel extérieur	6218	3,0%	75	78	80	82	85	82	80
Frais de Personnel additionnels chap 012			314	41	-35	60	15		79

4 – Prospective Financière 2022-2026 – Charges courantes 2/2

SIG	chapitres	Hyp % project ion	2022	2023	2024	2025	2026	MOY 2017- 2021	MOY 2022- 2026
atténuations de produits (versements fiscalité)	chap 014		3 060	3 060	3 060	3 060	3 060	3 099	3 060
AC aux communes	739211	0,0%	2 425	2 425	2 425	2 425	2 425	2 455	2 425
FNGIR	739221	0,0%	635	635	635	635	635	635	635
autres charges de gestion courante	chap 65		1 092	1 205	1 231	1 257	1 284	1 129	1 214
dont indemnités et cotis retraite élus	6531 et 6533 et 6534	2,0%	137	140	143	146	148	156	143
dont Département	65733	2,0%	8	8	8	8	8	29	8
Communes membres du GFP	657341	ajusté	25	25	25	25	25	29	25
Subventions aux associations	6574	2,0%	624	637	650	663	676	665	650
dont autres		3,5%	280	290	300	310	321	249	300
charges nouvelles et récurrentes chap 65			17	106	106	106	106		88
Dotations aux provisions (réelles)	chap 68		10	10	10	10	10	3	10
Total charges de gestion			8 028	7 883	8 159	8 434	8 308	7 397	8 162

UNE PROGRESSION DES CHARGES > AUX RECETTES COURANTES



L'effet de l'inflation sur les charges courantes couplée à la faible progression des bases fiscales et au gel des dotations de l'Etat sur 2022-2026 introduit une forte asymétrie de progression entre charges et recettes courantes :

- **Evol Recettes courantes 2020-2026 : + 7,7 % (+ 680 k€)**
- **Evol Dépenses courantes 2020-2026 : + 17,5% (+ 1 240 k€)**

INDICATEURS CLES DE GESTION

	CA2020	CA 2021	2022	2023	2024	2025	2026	Moyenne 2017- 2021	Moyenne 2022- 2026	Moy EPCI 15/30 000 hab (2018)
Taux d'épargne brute	19,3%	18,6%	9,3%	11,6%	9,9%	8,3%	11,1%	15,6%	10,0%	15,1%
ratio de rigidité des charges de gestion	73%	72%	69%	69%	68%	67%	69%	72%	68%	
dép personnel / total dép fonct	29%	29%	31%	30%	29%	30%	30%	27%	30%	38,4%
dép personnel / hab	80	82	97	94	95	101	102	81	98	111
dépenses réelles fonct/hab	277	285	317	312	323	334	330	291	323	290
recettes réelles fonct / hab	343	350	350	354	361	369	377	345	362	341
recettes fiscales (chap 73) / hab	232	235	242	249	256	263	270	228	256	215

Le taux d'épargne brute fléchit nettement en 2022 sous l'incidence de charges nouvelles, de l'inflation mais aussi en raison de charges partiellement reportées de 2020-2021 sur 2022

Il se stabilise ensuite à 10% environ sur 2022-2026

La part des charges de personnel reste encore très mesurée et inférieure aux EPCI comparables

Les recettes fiscales progressent au rythme de la réévaluation estimée des bases annuelles à +3%/an (les bases physiques elles ne progressent pas dans les hypothèses du scénario)

Mais les dotations de l'Etat restent gelées malgré le retour de l'inflation

INDICATEURS CLES DE GESTION – CHARGES DE PERSONNEL

	CA2020	CA 2021	2022	2023	2024	2025	2026	EVOL 2019/2017	EVOL 2026/2020
Effectif pourvu au 31/12/N en ETP	44,0	42,5	47,0	47,0	47,0	48,0	48,0	3,7	4,0
Dépenses de personnel k€ (chap 012)	2 065	2 116	2 493	2 389	2 426	2 559	2 589	280	524
Coût moyen d'un agent	46 933 €	49 731 €	53 043 €	50 838 €	51 619 €	53 310 €	53 934 €	2 302 €	7 001 €

Sous l'effet du taux directeur de +3%, de créations de postes et des modifications d'organigramme sur 2019-2022, les charges de personnel progressent de +524 k€ entre 2020-2026 (soit +25%).

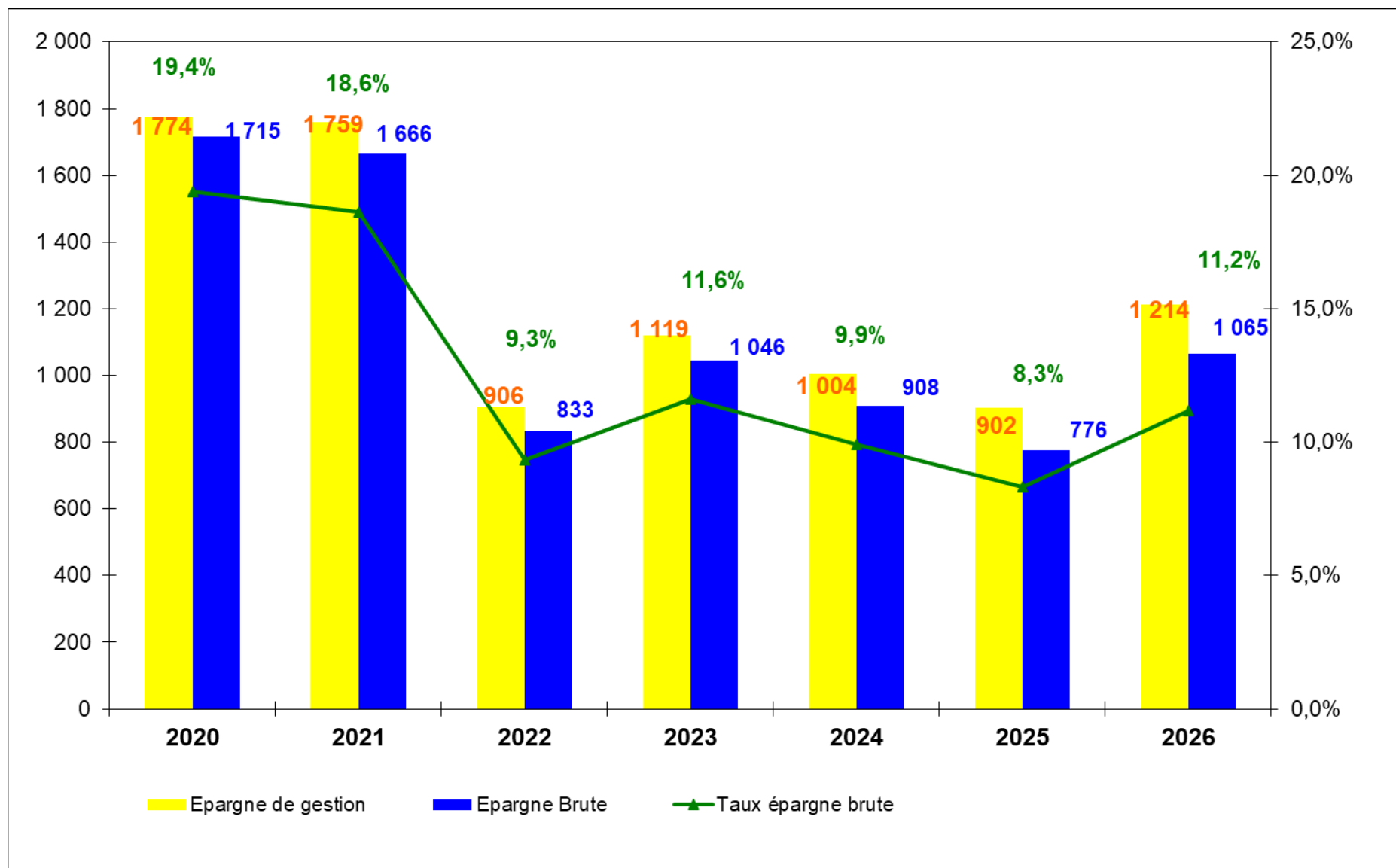
Toutefois la base 2020 est faible du fait de postes vacants et de moindres recours aux saisonniers et vacataires en phase de crise et restrictions sanitaires.
Rappelons également que le niveau et la part des frais de personnel de la CC TVV était jusqu'en 2020 nettement inférieur à ceux des EPCI comparables.

La dépense de personnel devrait ainsi tangenter les 2,5 M€ en fin de mandat

DES VOLUMES D'EPARGNE EN BAISSSE SENSIBLE EN 2022

SIG	chapitres	Hyp % projecti on	2022	2023	2024	2025	2026	MOY 2017- 2021	MOY 2022- 2026
Epargne de gestion			906	1 119	1 004	902	1 214	1 427	1 029
charges financières (anciens emprunts)	chap 66	TA anciens emprunts	85	74	63	53	44	123	64
charges financières (nouveaux emprunts)	chap 66	TA nouveaux emprunts 2018-2022	13	25	59	99	130	0	65
produits exceptionnels (cessions d'actifs...)	chap 77 et 78		35	35	35	35	35	117	35
dont cesssions d'immo	775	ajusté	30	30	30	30	30	95	30
charges exceptionnelles	chap 67	ajusté	10	10	10	10	10	17	10
Dotations aux amortissements (ordre)	chap 042		0	0	0	0	0	769	0
Epargne Brute			833	1 046	908	776	1 065	1 404	926
Remb. dette en capital (anciens emprunts)	chap 16	TA anciens emprunts	453	430	410	382	349	481	405
Remb. dette en capital (nouveaux emprunts)	chap 16	TA nouveaux emprunts 2018-2022	20	40	95	164	223	0	108
Epargne nette			360	576	402	230	493	922	412
ANNUITES DETTE ANCIENNE + NOUVELLE			571	568	627	698	745	604	642

VOLUME ET TAUX D'EPARGNE EN BAISSSE SENSIBLE EN 2022 PUIS STABILISATION



UN VOLUME D'INVESTISSEMENT EN NETTE HAUSSE A 3,4 M€ TTC/AN

SIG	chapitres	Hyp % projection	2022	2023	2024	2025	2026	MOY 2017- 2021	MOY 2022- 2026
Immo incorporelles (études ; logiciels...)	chap 20		20	20	20	20	20	33	20
Equipements des Services (matériels mobiliers ...)	chap 21		40	40	40	40	40	107	40
Opérations PPI 2019-2026 (yc RAR fin 2021)	opérat.et chap 23	Chiffage PPI	3 104	3 104	3 104	3 104	3 104	2 118	3 104
Inv récurrent (travaux) sur bâtiments (65 bâti)			200	200	200	200	200		200
Nouveaux projets inv sur 2021-2026 (hors PPI)			0	0	0	0	0		0
Subv d'inv versés	chap 204		20	20	20	20	20	33	20
Autres immo financières	chap 27		60	60	60	60	60	95	60
Dépenses d'investissement (hors dette)			3 444	3 444	3 444	3 444	3 444	2 386	3 444

Le montant annuel d'investissement progresse sensiblement de 2,4 M€/an à 3,4 M€/an entre les 2 périodes Le PPI 2019-2026 a pu être intégré en totalité dans la prospective avec un lissage des opérations lancées sur 3 ans sur 2021-2023

Les capacités financières d'investissement de la CC TVV permettent d'intégrer un volume additionnel de 4 M€ TTC de nouveaux projets d'investissement sur 2023-2026 après inscription des enveloppes d'investissement annuelles indispensables (équipement des services et travaux récurrents sur patrimoine existant) et ce, sans endettement additionnel.

DES SUBVENTIONS INDISPENSABLES AUX INVESTISSEMENTS DE LA CCTVV

SIG	chapitres	Hyp % projecti on	2022	2023	2024	2025	2026	MOY 2017- 2021	MOY 2022- 2026
FCTVA en inv	chap 10 sauf 1068	FCTVA 16,404% /dép TTC N	552	552	552	552	552	404	552
Subventions d'inv reçues PPI 2019-2026 (yc RAR fin 2021)	chap 13	chiffage PPI	968	968	968	968	968	953	968
Subventions travaux récurrents bâtiments		10% base HT	0	17	17	17	17	0	13
Subventions Nouveaux projets inv 2021-2026 (hors PPI)		40% base HT	0	0	0	0	0	0	0
autres recettes d'inv	chap 21 ; 23 ; 27		0	0	0	0	0	0	0
<i>Amortissement des immobilisations (ordre)</i>	<i>chap 040</i>		0	0	0	0	0	769	0
Recettes d'investissement (hors emprunts et cte 1068)			1 520	1 537	1 537	1 537	1 537	1 358	1 533

La signature du CRTE fin 2021 a favorisé les financements externes de la CC TVV et des projets inscrits à son PPI 2019-2026

Les subventions sont essentielles à la réalisation des plans d'investissements de la CC TVV avec près de 1 M€ /an sur la période 2022-2026

UN INTENSITE D'EQUIPEMENT/HAB PLUS SOUTENUE

dépenses d'équipement par habitant

	CA2020	CA 2021	2022	2023	2024	2025	2026	Moyenne 2017- 2021	Moyenne 2022- 2026
Dép équipement hors dette / hab	60 €	56 €	134 €	135 €	135 €	136 €	136 €	92 €	135 €
Moyenne EPCI 15 / 30 000 hab (en 2018)								78 €	

L'intensité de la dépense d'équipement par habitant de la CC TVV a été assez proche sur 2017-2021 de celle des EPCI comparables

La réalisation du PPI et du CRTE planifiés sur 2022-2026 fait que l'intensité de la dépense d'équipement de la CCTVV sera plus forte

Les équilibres financiers de la CC TVV ne permettront toutefois pas de maintenir cette même intensité au-delà de 2026 et il sera sans doute **nécessaire de revenir à terme vers un niveau d'investissement annuel proche de 2 M€/an tout compris**

UNE FINANCEMENT RELATIVEMENT EQUILIBRE DES INVESTIS.

mode de financement des dépenses d'investissement (hors remb. dette)

	CA2020	CA 2021	2022	2023	2024	2025	2026	Moyenn e 2017- 2021	Moyenn e 2022- 2026	niveau souhaitab le
Autofinancement (épargne nette/dép équip)	42%	84%	10%	17%	12%	7%	14%	40%	12%	50% mini
Subventions et Dotations Inv reçues + FTCVA	58%	46%	44%	45%	45%	45%	45%	53%	45%	
Emprunt	0%	0%	15%	15%	41%	49%	41%	2%	32%	50% maxi
PVT sur fonds de roulement	0%	-30%	31%	24%	3%	-1%	0%	4%	12%	0%

Le PPI et les investissements récurrents sont financés principalement par financements externes (FCTVA + subventions) à hauteur de 45%

L'autofinancement est minoritaire en dépit de volumes d'épargne corrects sur 2022-2026 car la dépense d'investissement est supérieure de +1 M€/an en moyenne sur 2022-2026 comparé à 2017-2021

Des prélèvements sur le FDR disponible très important à fin 2021 sont également possibles afin de limiter au juste nécessaire le recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt reste malgré tout indispensable pour boucler le financement du PPI et représente 32% du financement sur 2022-2026

UN FONDS DE ROULEMENT PRESERVE A 3 M€ (soit 90 jours de dépenses)

SIG	chapitres	2022	2023	2024	2025	2026	MOY 2017-2021	MOY 2022-2026
Résultat de l'exercice avant emprunt (signe + excédent ou - besoin d'emprunt)		-1 564	-1 331	-1 506	-1 678	-1 414	-106	-1 499
<i>Emprunts nouveaux de l'exercice</i>	chap 16	500	500	1 400	1 700	1 400	65	1 100
Variation du fonds de roulement		-1 064	-831	-106	22	-14	-40	-399
RST CUMULE CLOTURE N-1 (yc 1068)		5 081	4 017	3 185	3 080	3 102	4 253	3 693
RST DE L'EXERCICE		-1 064	-831	-106	22	-14	-40	-399
FONDS DE ROULEMENT CLOTURE N		4 017	3 185	3 080	3 102	3 087	4 213	3 294
<i>Fonds de Roulement en jours dépenses</i>		<i>122</i>	<i>98</i>	<i>92</i>	<i>90</i>	<i>90</i>	<i>152</i>	<i>98</i>

Le recours à l'emprunt nécessaire sur la période 2022-2026 est de 5,5 M€ afin de conserver un FDR de clôture équivalent à 90 jours de dépenses à l'horizon 2026

Cet emprunt additionnel est indispensable afin de pouvoir réaliser en totalité les projets du PPI 2019-2026

Le FDR est préservé à 3 M€ soit 90 jours de dépenses totales ce qui est très suffisant (niveau mini de 30 jours)

4

b) Capacité d'Investissement

- PPI 2019-2026
- Capacité d'investissement additionnelle nouveaux projets sur le mandat 2022-2026

4 – b) Capacité d'Investissement 2020-2026 et PPI

La CC TVV a déjà adopté sur le mandat précédant un plan pluriannuel d'investissement (PPI) dont la réalisation des opérations s'étend de 2019 à 2026

Ce même PPI a été réactualisé début 2022 afin d'intégrer les projets portés par la CCTVV retenus au titre du CRTE signé fin 2021 (voir annexe n° 6) y compris le projet récent d'extension de la maison de santé du Bouchardais

Le chiffrage total des opérations de ce PPI 2019-2026 est le suivant :

En dépenses d'investissement

- **18,23 M€ TTC**
- Déjà réalisé sur 2019-2021 = 1,65 M€
- Reste à réaliser sur 2022-2026 = 16,58 M€ soit 3,32 M€/an moyenné

En recettes d'investissement (hors FCTVA)

- **7,31 M€**
- Déjà encaissé sur 2019-2021 = 1,67 M€
- Reste à encaisser sur 2022-2026 = 5,64 M€ soit 1,13 M€/an moyenné

4 – b) Capacité d'Investissement 2020-2026 et PPI

Les restes à réaliser au titre du PPI 2019-2026 sur la période de prospective 2022-2026 sont donc les suivants :

- 16,58 M€ en dépenses d'investissement (hors enveloppes d'inv récurrents)
- 5,64 M€ en recettes d'investissement

NB les RAR en inv reportés de 2021 sur 2022 sont de 2,1 M€ en dépenses et 1,8 M€ en recettes

Nous avons intégré ces montants restants par 1/5èmes (en moyenne annuelle sur les 5 ans) en dépenses comme en recettes sur la période de réalisation de ces opérations en 2022-2026 :

- Soit 3,32 M€/an de dépenses d'inv TTC /an
- Soit 1,13 M€/an de recettes d'inv/an (hors FCTVA)

4 – b) Capacité d'Investissement 2020-2026 et PPI

Nous avons volontairement ajouté certaines enveloppes annuelles d'investissement récurrent non inclus dans le PPI 2019-2026 sur la période de prospective 2022-2026 :

- **Equipements des services : 40 k€/an**
- **Biens incorporels** (licences logiciels et études hors opérations) : **20 k€/an**
- **Travaux récurrents sur bâtiments** (65 au total) : **200 k€/an**

Ces montants d'enveloppes d'investissement annuel récurrent sont intégrées dans notre prospective

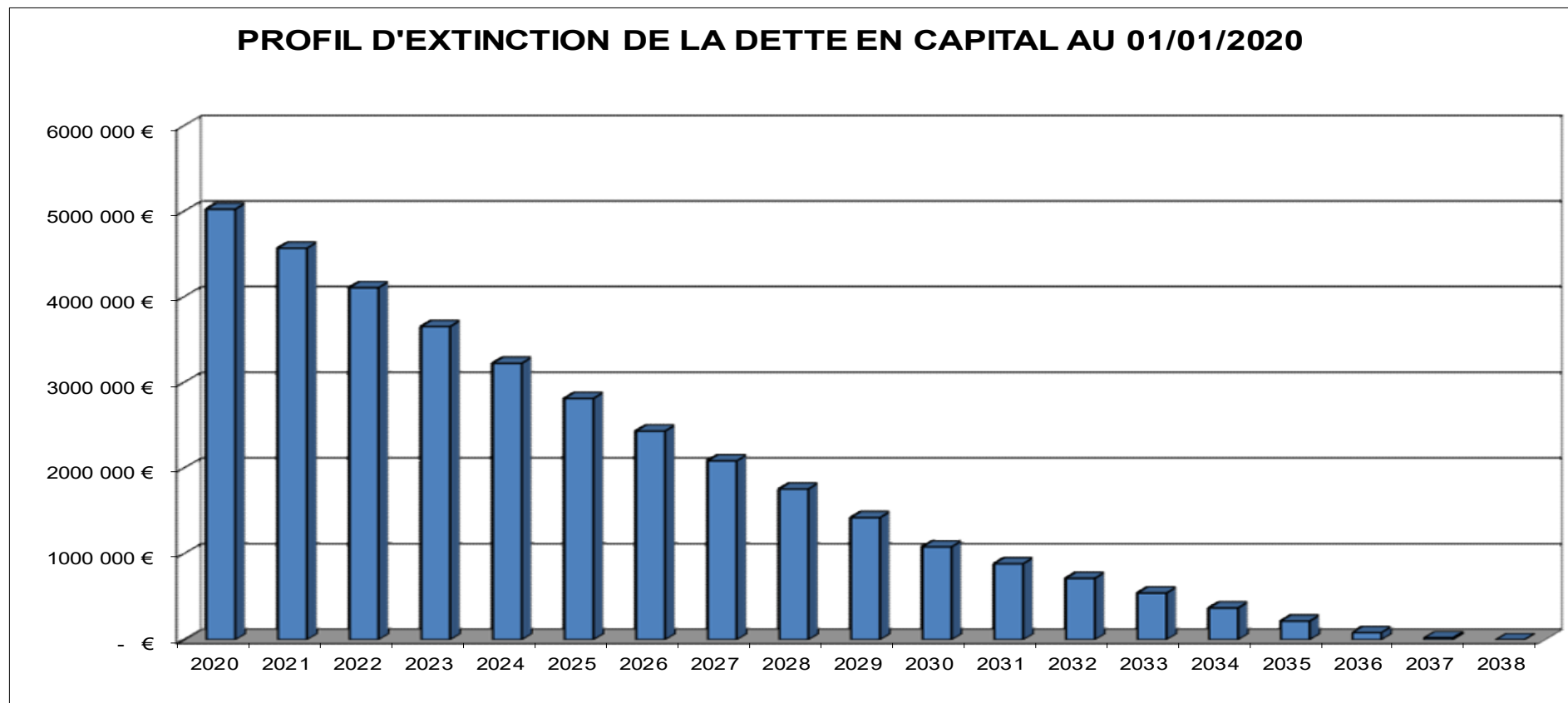
Les simulations effectuées sur la base des données de la prospective ne permettent pas d'intégrer de projets supplémentaires en plus de ceux identifiés au PPI 2019-2026 sans endettement additionnel conséquent

La seule réalisation du PPI 2019-2026 nécessite un recours à l'emprunt de 5,5 M€ sur la période 2022-2026 afin de conserver un fonds de roulement minimal

4

c) Endettement

PROFIL EXTINCTION DE LA DETTE AU 01/01/2020

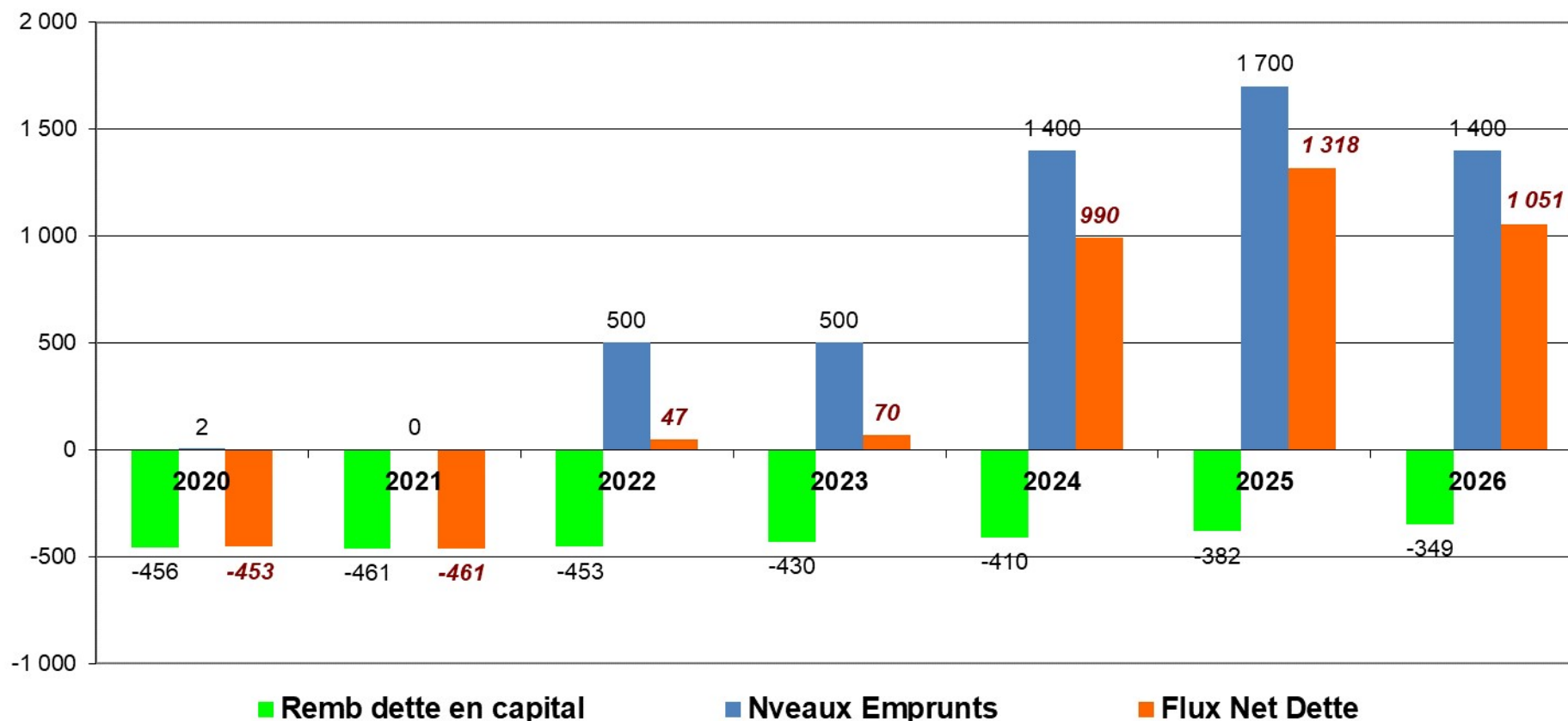


Le profil d'extinction est classique pour une dette semi mature qui présente un taux moyen d'intérêt sur l'encours de 2,19% en 2020, conforme aux conditions d'emprunt sur 2010-2020

La dette actuelle de 5 M€ en 2020 sera totalement remboursée à l'horizon 2038 dont les 4/5èmes d'ici 2030. Reste de que ce profil d'extinction reste théorique et n'intègre pas la dette nouvelle intégrée sur la prospective 2022-2026 (5,5 M€ de dette nouvelle)

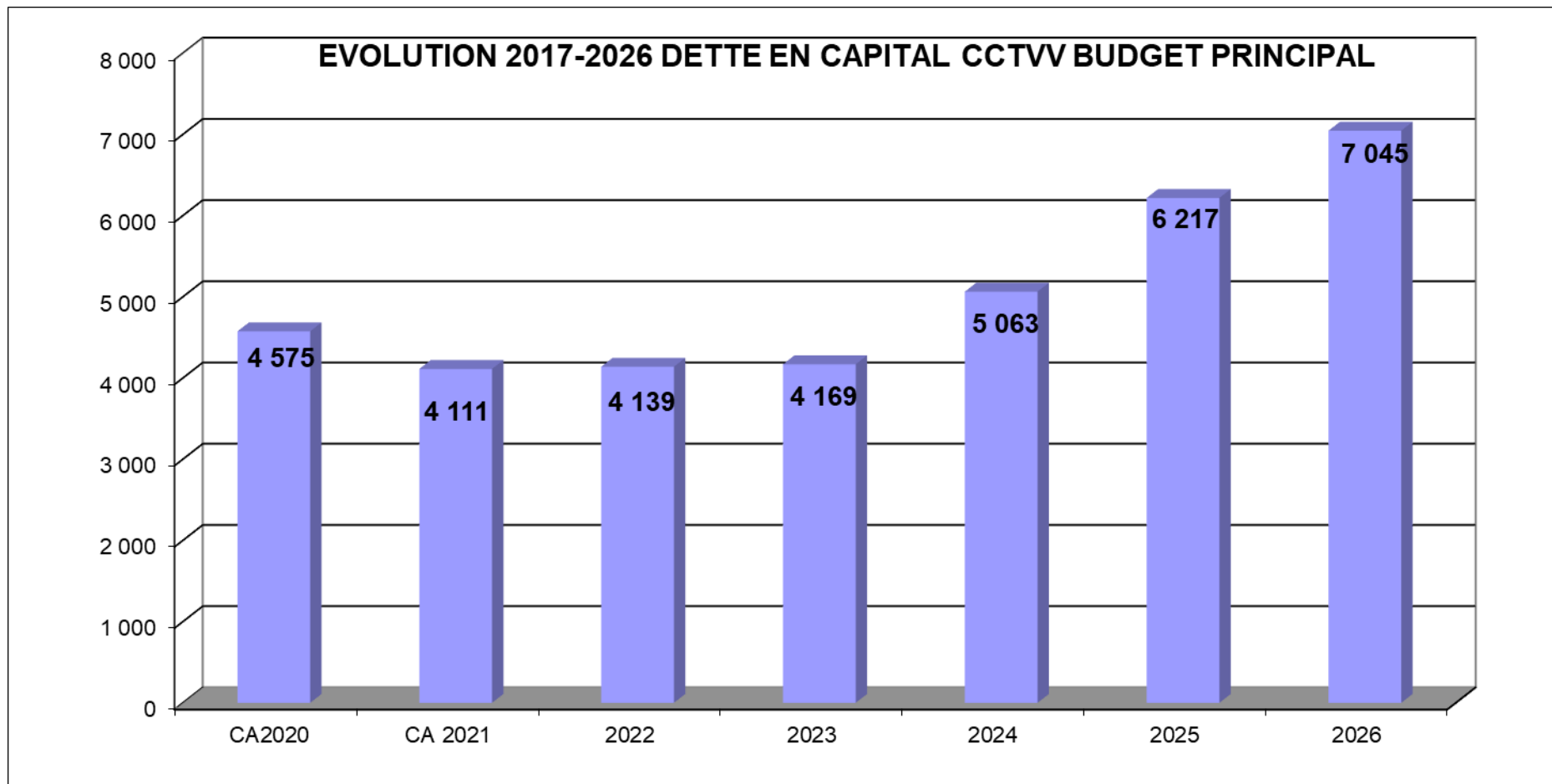
VARIATION DE LA DETTE (FLUX NET D'EMPRUNT ANNUEL)

Nouveaux Emprunts, Remboursement Dette en capital



La CC TVV rembourse chaque année une partie de la dette en capital selon les TA des emprunts déjà souscrits ; en parallèle elle emprunte sur 2022-2026 Le **flux net d'emprunt** est l'indicateur qui permet de mesurer la variation annuelle de dette en capital par différence (Nouveaux emprunts N – Remb dette en capital N)

UNE PROGRESSION DE L'ENCOURS DE DETTE A 7 M€ A FIN 2026



Nous avons intégré dans le scénario une minimisation du recours à la dette sous contrainte de réalisation à 100% du PPI 2019-2026 et de conservation d'un FDR minimal de 90 jours de dépenses

La dette 2026 est en progression de +2,5 M€ sur celle de 2020

UN ENDETTEMENT QUI RESTE RAISONNABLE SUR 2020-2026

	CA2020	CA2021	2022	2023	2024	2025	2026	Moyenne 2017- 2021	Moyenne 2022- 2026	Moy EPCI 15/30 000 hab (2018)
Stock de dette au 31/12/N - en K€	4 575	4 111	4 139	4 169	5 063	6 217	7 045	4 966	5 327	
Epargne brute en K€	1 715	1 666	833	1 046	908	776	1 065	1 404	926	
Capacité de désendettement	2,7 ans	2,5 ans	5,0 ans	4,0 ans	5,6 ans	8,0 ans	6,6 ans	4,0 ans	5,8 ans	12 ans / 3,7 ans
Dette en €/hab	176 €	160 €	162 €	163 €	199 €	245 €	278 €	192 €	209 €	1 200€/hab / 191 €
Nouveaux emprunts contractés	2	0	500	500	1 400	1 700	1 400	65	1 100	
Remboursement dette en K	456	461	473	470	506	546	572	481	513	
Flux net annuel d'emprunt	-453	-461	27	30	894	1 154	828	-416	587	

L'endettement additionnel de +2.5 M€ entre 2020 et 2026 ne dénature pas les indicateurs de mesure d'endettement de la CCTVV qui restent d'un niveau tout à fait acceptable à fin 2026

Ainsi la capacité de désendettement en 2026 est de 6.6 ans (maxi à 12 ans)

La dette par habitant de 278 € très en deçà du seuil critique de 1 200 €/hab

4

d) Éléments de stratégie fiscale Et interaction avec le FPIC

4 - Eléments de stratégie fiscale

La réforme de la fiscalité locale de 2020 - avec notamment la suppression totale de la THRP en 2023 - entre en vigueur en 2021 pour les collectivités

Elle se traduit pour la CC TVV :

- Par le **gel du taux de TH entre 2020 et 2022 inclus**
- En 2021, suppression du produit de TH sur les résidences principales compensée par le reversement à l'EPCI par l'Etat d'une fraction de TVA nationale
- En 2023, la CC TVV retrouvera **son pouvoir de taux sur la TH** mais uniquement sur les bases des résidences secondaires et logements vacants

La LFI 2021 a prévu au titre de ses mesures fiscales :

- La **réduction de -50% des valeurs locatives des locaux industriels en 2021 et 2022** ; cette mesure va induire un moindre rendement fiscal en cas de hausse de la CFE et de la TFPB de la CC TVV (la hausse de taux décidée ne s'appliquera pas sur la réduction de 50% de la VL et n'est pas compensée par l'Etat)
- La suppression de la part régionale de la CVAE (qui n'impacte pas la CCTVV)
- **Revalorisation forfaitaire des bases fiscales de +0,2% en 2021** (au lieu de +1.2% en 2020) : mauvaise nouvelle pour toutes les CT car ce taux de revalorisation est historiquement faible sur les 20 dernières années.

La LFI 2022 prévoit une revalorisation forfaitaire des bases fiscales de +3.4 % (ce n'est donc pas le meilleur moment pour relever les taux en 2022=)

4 - Eléments de stratégie fiscale : Simulation Hausse des Taux de +1%

	2019	2020	2021 (simulation hausse des 4 taux de +1%)	taux moyen 2019 des CC en FPU Indre et Loire (source DGCL)	taux moyen CC en FPU France 2018 (Source DGCL)
taux de TH voté	9,91%	9,91%	10,01%	8,99%	9,04%
<i>base TH (en k€)</i>	25 938	26 240	3 936		
<i>produit fiscal</i>	2 570	2 600	394		
<i>compensation Etat TVA sup THRP</i>			2 210		
<i>Produit fiscal Additionnel Effet Taux</i>			3,901		
taux de TF voté	1,29%	1,29%	1,30%	1,55%	3,43%
<i>base TF (en k€)</i>	19 566	19 919	19 919		
<i>produit fiscal</i>	252	257	259		
<i>Produit fiscal Additionnel Effet Taux</i>			1,992		
taux de TFNB voté	3,96%	3,96%	4,00%	2,69%	8,99%
<i>base TFNB (en k€)</i>	2 997	3 031	3 031		
<i>produit fiscal</i>	119	120	121		
<i>Produit fiscal Additionnel Effet Taux</i>			1,212		
taux de CFE	23,03%	23,03%	23,26%	22,39%	25,31%
<i>base CFE (en k€)</i>	5 676	6 145	6 145		
<i>produit fiscal</i>	1 307	1 415	1 429		
<i>Produit fiscal Additionnel Effet Taux</i>			14,152		
<i>Produit fiscal total 4 taxes</i>	4 249	4 393	4 414		
Produit Fiscal Additionnel Total Effet Taux			21,257		

4 - Éléments de stratégie fiscale : Simulation hausse des taux de +1%

La mesure de sensibilité fiscale calculée dans le tableau précédant indique :

**Une hausse proportionnelle de +1% des 4 taxes de la CC TVV
génère un produit fiscal additionnel de 20 k€**

Impact sur les contribuables (effet taux uniquement de +1%)

- **Propriétaire-occupant de logement résidence principal : + 0,17 €**

Il subit uniquement la hausse de la TFB

- **Locataire occupant de résidence principal : 0 €**

Il subit aucune hausse du fait de la suppression de la TH sur les résidences principales

- **Propriétaire de Résidence secondaire ou Logement Vacant : + 1,5 €**

Il subit la hausse de la TFB et de la TH maintenue sur les RP et LV

- **Entreprise : + 18 € (Etablissement Industriel + 9 €)**

Elle subit la hausse de la CFE (et éventuellement de la TFB en plus)

Rappelons que les Etablissements Industriels ne subissent que la moitié de la hausse du taux de CFE du fait de la réduction de leur valeur locative de -50% en 2021-2022

4 - Eléments de stratégie fiscale : Incidences sur le FPIC de l'EI

	2018	2019	2020
FPIC montant ensemble intercommunal	731 994	727 612	752 546
FPIC Part CC TVV	365 741	361 360	356 713
FPIC Part communes membres	366 253	366 252	395 833
Mode répartition	dérogatoire +30% CC	dérogatoire libre 50% CC / 50% Com	dérogatoire +30% CC
Situation FPIC	Bénéfic.	Bénéfic.	Bénéfic.
<i>PFIA /hab EI</i>	466		487
<i>PFIA /hab moyen</i>	620	629	642
<i>90% du PFIA /hab moyen (seuil de PVT du FPIC)</i>	558	566	578
<i>Ecart PFIA/hab EI - 90% PFIA/hab moyen</i>	- 92	- 566	- 91
<i>Revenu/hab moyen EI</i>	12 082		12 425
<i>Revenu/hab moyen métropole</i>	14 637	14 843	15 217
<i>Effort fiscal agrégé (EFA) EI</i>	1,06		1,08
<i>Effort fiscal agrégé (EFA) moyen France</i>	1,13	1,13	1,14
<i>Rang de l'EI</i>	295		261
<i>Rang du dernier éligible au FPIC</i>	750	747	745

4 - Éléments de stratégie fiscale : Incidences sur le FPIC de l'EI

En 2020 l'EI CC TVV est bénéficiaire du FPIC à hauteur de 753 k€

- Dont 357 k€ pour la CC TVV (sous le régime dérogatoire +30% EPCI)
- Dont 396 k€ pour les communes membres

La poursuite du bénéfice du FPIC pour l'EI TVV est stratégique pour l'avenir compte du montant élevé de FPIC perçu

Pour 2020-2026 :

Il faudra rester vigilant sur l'indicateur Effort Fiscal de l'EI TVV (égal à 1,08 en 2020) sachant que si l'effort fiscal devient < 1 l'EI TVV sera privé de tout bénéfice du FPIC

En effet pour en être bénéficiaire, il est impératif que l'EI lève sa fiscalité et présente un effort fiscal agrégé (communes membres + EPCI) > 1

La marge actuelle de +0.08 sur l'effort fiscal peut sembler faible mais recouvre en réalité une hausse des taux de +8% de l'ensemble des autres EI au plan national

Il serait prudent - afin de conserver une marge d'avance - que les communes membres et la CC TVV envisagent un **relèvement modéré et coordonné de leurs taux sur le mandat 2020-2026** (exemple en 2023 pour intégrer la THRS et LV dans une hausse proportionnelle des taux de l'ordre entre +2% et +3%)

4 - Éléments de stratégie fiscale : Incidences sur le FPIC de l'EI

Autre facteur d'incertitude lié au re-calculation des indicateurs de richesse fiscale et financière des CT prévu en 2021 pour une entrée en application en 2022 :

La LFI 2021 décrit précisément les modalités de re-calculation de ces indicateurs (potentiel fiscal et potentiel financier des CT) compte tenu de la suppression de la TH RP en 2023 et de la réduction de -50% des impôts de production en 2021-2022

Les compensations de pertes de produit fiscal sont toutefois introduites dans les calculs des indicateurs, ce qui ne devrait pas bouleverser les classements des CT selon leurs niveaux de richesse fiscale et financière actuels

Les résultats de ces indicateurs seront connus courant 2022

Dans le cas où l'effort fiscal de l'EI TVV se rapprocherait de 1 en 2022, il sera alors nécessaire de prévoir un relèvement des taux de fiscalité (THRS ; TFB TFNB) coordonné entre communes membres et CC TVV dès 2023

5

APPROCHE CONSOLIDEE

BUDGETS PRINCIPAL + B.A. OM

5 – Approche Consolidée Budget Principal + B.A. OM

Rappelons que la CC TVV compte 2 budgets :

- 1 budget Principal qui représente 80% de la surface financière totale de la CC TVV
- 1 seul budget annexe : OM (qui est financé par la redevance et assujetti à la TVA)

Le budget principal comporte des volumes d'épargne d'asse bon niveau ce qui n'est pas le cas du BA OM qui est déficitaire en 2019 de – 279 k€ (épargne brute)

Son résultat cumulé reste toutefois encore excédentaire fin 2019 (+ 0,23 M€)

Il sera donc nécessaire de rééquilibrer ce budget sur la période 2020-2026 :

- Soit par une réduction des charges d'exploitation du service OM (très peu probable compte tenu des objectifs de meilleur tri et valorisation des déchets sur les prochaines années)
- Soit par un relèvement du tarif de la REOM

La dette résiduelle portée sur le budget OM est marginale (18 k€ d'encours fin 2020)

Le budget annexe OM ne remet pas en cause à ce stade les équilibres financiers et conclusions faites sur le budget principal

5 – Approche Consolidée Budget Principal + B.A. OM

CA 2019 - Mvts Réels	BUDGET PRINCIPAL	BA OM	TOTAL
RRF (sauf 77 et 76)	8 917 838	2 398 940	11 316 778
DRF (sauf 67 et 66)	7 546 694	2 637 195	10 183 889
EPARGNE DE GESTION	1 371 144	- 238 255	1 132 889
- chap 66	120 320	777	121 097
+ chap 77	248 682	562	249 244
- chap 67	14 750	40 638	55 389
+ chap 76	14	-	14
EPARGNE BRUTE	1 484 768	- 279 108	1 205 660
- remb K dette (chap 16)	485 153	3 667	488 820
EPARGNE NETTE	999 615	- 282 775	716 840
RRI (hors chap 16)	1 281 736	-	1 281 736
DRI (hors chap 16)	2 248 103	2 055	2 250 157
BESOIN FINANC INV	- 966 366	- 2 055	- 968 421
Emprunt mobilisé (chap 16)	10 625	-	10 625
RESULTAT EXERCICE	43 873	- 284 829	- 240 956
RST ANTERIEUR REPORTE FCT	2 568 062	415 369	2 983 432
RST ANTERIEUR REPORTE INV	1 422 996	102 724	1 525 720
FDR	4 034 932	233 264	4 268 196

6

**SYNTHESE DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE
2022-2026
BUDGET PRINCIPAL**

RESULTATS SYNTHETIQUES PROSPECTIVE SUR BUDGET PRINCIPAL

SIG / indicateur	2022	2023	2024	2025	2026	Moyenne 2017- 2021	Moyenne 2022- 2026
Produits de gestion	8 934	9 002	9 163	9 336	9 522	8 824	9 191
Charges de gestion	8 028	7 883	8 159	8 434	8 308	7 397	8 162
Epargne de gestion	906	1 119	1 004	902	1 214	1 427	1 029
Epargne brute	833	1 046	908	776	1 065	1 404	926
Taux d'épargne brute	9,3%	11,6%	9,9%	8,3%	11,1%	15,6%	10,0%
Annuités dette	571	568	627	698	745	604	642
Epargne nette	360	576	402	230	493	922	412
DEP INV hors dette	3 444	3 444	3 444	3 444	3 444	2 386	3 444
FDR montant	4 017	3 185	3 080	3 102	3 087	4 213	3 294
FDR en jours dépenses (hors RAR)	122	98	92	90	90	152	98
Dette en capital	4 139	4 169	5 063	6 217	7 045	4 966	5 327
Capacité désendettement	5,0 ans	4,0 ans	5,6 ans	8,0 ans	6,6 ans	4,0	5,8
Dette €/ Hab	162 €	163 €	199 €	245 €	278 €	192	209

6 – Synthèse prospective financière

FORCES

- Meilleure dynamique d'investissement avec la réalisation à 100% du PPI 2019-2026 et du CRTE (+1 M€ de dép d'inv /an)
- Fonds de Roulement préservé de 3 M€ (soit 90 jours de dépenses)
- Marge de manœuvre fiscale disponible fin 2026

FAIBLESSES

- Mobilisation partielle du fonds de roulement très élevé à fin 2021
- Baisse marquée des volumes d'épargne en 2022 puis stabilisation
- Hausse de la dette (mais qui reste raisonnable à fin 2026)
- Progression rapide de certaines charges (personnel et charges courantes inflation) // faible progression des recettes courantes et gel des dotations de l'Etat
- Fragilité structurelle des bases fiscales des entreprises

7

LA STRATEGIE FINANCIERE POUR LE MANDAT 2020-2026

7 - Stratégie Financière sur le mandat 2020-2026

Indicateur	Valeur limite / Objectif
Taux d'épargne brute	> 10%
Epargne Nette	> 500 k€/an en moyenne sur 2020-2026
Dépenses de personnel	Taux directeur +3%/an + recrutements
Investissement	3,4 M€ TTC /an sur 2022-2026 (soit +1 M€/an) Réalisation du PPI 2019-2026
Fonds de Roulement	2,5 M€ (soit +80 jours de dépenses)
Dette totale	7 M€ en 2026
Capacité désendettement	< 6 ans
Dette €/hab	< 300 €/hab en 2026
Fiscalité	Limiter les hausses des taux sur 2020-2026

*Des hypothèses prudentes et réalistes dans une
conjoncture économique et financière très incertaine*

*Une trajectoire financière solide et équilibrée
au service du territoire communautaire
de Touraine Val de Vienne*

*Un PPI 2019-2026 ambitieux
avec une réelle dynamique d'investissement
sur le mandat 2020-2026*

Signature

Rapport en version définitive
Actualisation de la Prospective Financière
2022-2026
Communauté de Communes
Touraine Val de Vienne

rédigé par M. Fabrice BOURGEOIS,
Associé-gérant du cabinet Ecoterritorial

Le 7 Juin 2022

ANNEXE 1 : Glossaire des sigles utilisés

AC : Attribution de Compensation (compensation versée par l'EPCI à la commune)
CA : Compte Administratif (retrace l'exécution du budget sur l'exercice)
CC TVV : Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
CET : Cotisation Economique Territoriale (composée de CFE + CVAE + IFER + TASCOM)
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (au taux national de 1,5%)
CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement (principale dotation de fonctionnement allouée aux CT par l'Etat)
DMTO : Droits de Mutation sur les Transactions Immobilières
EFA : Effort Fiscal Agrégé (critère de calcul du FPIC ; mesure le niveau de pression fiscale relative)
EFA EI : Effort Fiscal Agrégé de l'Ensemble Intercommunal (critère de calcul du FPIC)
EI : Ensemble Intercommunal
FA : Fiscalité Additionnelle (régime fiscal)
FCT : Fonctionnement (dépenses ou recettes selon le cas)
FDR : Fonds de Roulement
FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal (outil de péréquation fiscale entre EI au plan national)
GEMAPI : Gestion Eau, Milieux Aquatiques et Prévention Inondations (nouvelle compétence EPCI)
IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
INV : Investissement (dépenses ou recettes selon le cas)
LV : Logement Vacant (imposable à la TH le cas échéant)
PFIA : Potentiel Financier Agrégé
PFIA EI : Potentiel Financier Agrégé de l'Ensemble Intercommunal
RAR : Restes à Réaliser Reportés (en dépenses et recettes d'investissement)
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SIG : Soldes Intermédiaires de Gestion (décomposition des CA en soldes intermédiaires pour analyse financière)
TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales (de +400 m² de surface de vente)
TFB : Taxe sur le Foncier Bâti
TFNB : Taxe sur le Foncier Non Bâti
TH : Taxe d'Habitation
THRS/LV : Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et logements vacants
TN : Trésorerie Nette

ANNEXE 2 : Ratios réglementés Loi ATR 1992

Détails et précisions mode de calcul – Source DGCL

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), comprennent 11 ratios définis à l'article R. 2313-1.

Ces ratios sont aussi calculés pour les groupements à fiscalité propre, les départements (articles L. 3313-1 et R. 3313-1) et les régions (articles L. 4313-2 et R. 4313-1). Toutefois, le ratio 8, qui correspond au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé.

À noter : pour la détermination des montants de dépenses ou recettes réelles de fonctionnement à retenir pour le calcul des ratios, les reversements de fiscalité liés au FNGIR et aux différents fonds de péréquation horizontale sont comptabilisés en moindres recettes.

- **Ratio 1** = dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.
- **Ratio 2** = produit des impositions directes / population : (recettes hors fiscalité reversée).
- **Ratio 2 bis** = produit net des impositions directes / population : en plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.
- **Ratio 3** = recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.
- **Ratio 4** = dépenses d'équipement / population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte 455 (opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement).
- **Ratio 5** = dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).
- **Ratio 6** = dotation globale de fonctionnement (DGF) / population : recettes du compte 741 en mouvements réels. Part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.
- **Ratio 7** = dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.
- **Ratio 9** = marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à autofinancer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire aux recettes d'investissement pour financer la charge de la dette. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.
- **Ratio 10** = dépenses d'équipement / RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de ses ressources. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

ANNEXE 3 : Calcul du CIF (Com Com en PFU)

Détails et précisions mode de calcul – Source DGCL

2.10. Coefficient d'intégration fiscale des CC à FPU de 3^{ème} année et plus :

	/(		+		) =	
Produits (TH + FB + FNB + TAFNB + CVAE + CFE + IFER + TASCOM + DCRTP +/- FNGIR) perçu par la CC + TEOM / REOM + RA+ Dot comp (hors baisses DCTP) + ZRU / ZFU / ZFC / DOM + Comp TP corse + Reliquat AC – 100 % des dépenses de transfert (100% des AC et 50 % DSC) de la CC		Produits (TH + FB + FNB + TAFNB + CVAE + CFE + IFER + TASCOM + DCRTP +/- FNGIR) + TEOM / REOM + RA+ Dot comp (hors baisses DCTP) + ZRU / ZFU / ZFC / DOM + Comp TP corse		Produits (TH + FB + FNB + TAFNB + CVAE + CFE + IFER + TASCOM + DCRTP +/- FNGIR) + TEOM / REOM + RA perçus par les communes membres ou les syndicats sur le territoire de la CC		Coefficient d'intégration fiscale

ANNEXE 3 : Calcul du CIF (Com Com en PFU)

Formule de calcul simplifiée

$$\begin{aligned} \text{CIF} = & \frac{\begin{aligned} & \text{Produit fiscal total perçu par l'EPCI} \\ & \text{(yc compensations Etat FNGIR DC RTP... yc TEOM/REOM et} \\ & \text{Redevance ASN depuis 2020 et Redevance Eau à compter du} \\ & \text{01/01/2026)} \\ & - \text{AC positives versées aux communes} \\ & - \text{50\% DSC versée aux communes} \end{aligned}}{\begin{aligned} & \text{Produit fiscal total perçu par l'EPCI} \\ & + \\ & \text{AC négatives perçues auprès des communes} \\ & + \\ & \text{Produit fiscal total perçu par les communes} \\ & + \\ & \text{Produit fiscal total perçu par les syndicats} \\ & \text{intercommunaux sur le territoire} \end{aligned}} \end{aligned}$$

NB : pour le calcul de la DGF intercommunale le CIF est plafonné à 0,6

ANNEXE 4 : Dépenses nouvelles en Fonctionnement sur 2022-2026

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2022 A 2026 (projets entérinés par les élus ou imposés par la loi)

Chapitre	Article	BP 2022/CA 2021	Rec/Ex	Remarques 2022	2023/BP 2022	Rec/Ex	Remarques 2023	2024/BP 2023	Rec/Ex	Remarques 2024	2025/2024	Rec/Ex	Remarques 2025	2026/2025	Rec/Ex	Remarques 2026
011	617	38 400,00 €	Ex	50% étude sur les potentiels énergies renouvelables (50% inscrit en 2023)	33 000,00 €	Ex	50% étude sur les potentiels énergies renouvelables (50% inscrit en 2022)	150 000,00 €	Ex	Etudes eau et assainissement	250 000,00 €	Ex	Etudes eau et assainissement			
011	617	16 600,00 €	Ex	ECOTERRITORIAL ET DIVERS	20 000,00 €	ex	étude Mobilités									
	fluides	135 000,00 €	rec	Surcoûts gaz, électricité, gasoil												
	alimentation et fournitures diverses	38 000,00 €	rec	surcoût inflation et retour à la normale alimentation ALSH fin Covid												
011	divers entretien bâtiments	98 000,00 €	rec	reports de charges												
011	divers entretien bâtiments	10 000,00 €	rec	Nouvelle gendarmerie du Bouchardais	10 000,00 €	Rec	ancienne gendarmerie à charge CCTV une fois la nouvelle gendarmerie ouverte à Richelieu									
	divers entretien bâtiments	13 000,00 €	rec	France service du Bouchardais (nouveaux locaux)												
	entretien terrain	40 000,00 €	rec	Dépollution bassin ZA Saulniers II terminée	3 000,00 €	Rec	entretien des sentiers cyclables	5 000,00 €	Rec	rampe à bateaux (entretien)						
011		4 000,00 €	ex	frais d'avocats sur la dépollution	15 000,00 €	REC	PCAET	46 000,00 €	Rec	Nouveau gymnase à Richelieu en régie directe et bâtiment agrandi et rénové ALSH à l'île Bouchard						
011	culture	50 000,00 €	EX	Festi'Val de Vienne (spectacles, com., etc)	18 000,00 €	EX	Pas de Festi'Val de Vienne	10 000,00 €	EX	Festi'Val de Vienne	10 000,00 €	EX	Pas de Festi'Val de Vienne	10 000,00 €	EX	Festi'Val de Vienne
011	ECO				3 500,00 €	Rec	fct espace co-working à Noyant	7 000,00 €	Rec	entretien ZA des Saulniers II						
011	divers entretien				50 000,00 €	Rec	voirie communautaire (dont voie verte)							25 000,00 €	Rec	Gens du voyage ste Maure
011	Divers				3 000,00 €	rec	Budget formation									
011	Divers				3 500,00 €	rec	nouveaux locaux ALSH IB									
011	6162	30 000,00 €	rec	assurance dommages ouvrage												
	Transports	27 000,00 €	rec	report de charges déplacements ALSH, écoles vers spectacles												
011	6283	19 000,00 €	ex	locaux : prestations supplémentaire nettoyage COVID, nouveaux locaux	10 600,00 €	Rec	nettoyage des gymnase : retour à la normale									

ANNEXE 4 : Dépenses nouvelles en Fonctionnement sur 2022-2026

Chapitre	Article	BP 2022/CA 2021	Rec/Ex	Remarques 2022	2023/BP 2022	Rec/Ex	Remarques 2023	2024/BP 2023	Rec/Ex	Remarques 2024	2025/2024	Rec/Ex	Remarques 2025	2026/2025	Rec/Ex	Remarques 2026
	6261	12 000,00 €	rec	report de charges frais télécommunication												
	6262	10 000,00 €	rec	report de charges frais d'affranchissement												
011	6184, 6251	18 000,00 €	rec	report de charges formations, frais déplacement	3 840,00 €	rec	fin contrat Doc unique CDG37									
011	Sous total	479 000,00 €			108 560,00 €	- €	- €	218 000,00 €	- €	- €	240 000,00 €	- €	- €	35 000,00 €	- €	- €
012	Divers	213 000,00 €	rec	reports de charges	35 000,00 €		agent technique GDV	15 000,00 €	rec	2ème révision RIFSEEP	60 000,00 €	Ex	Technicien supérieur eau et assainissement	15000	rec	3ème révision RIFSEEP
012	Divers				6 000,00 €	rec	remplacement responsable finances (B/A)									
012	Divers	50 000,00 €	rec	CDD CRTE			GVT ?	50 000,00 €	Rec	Fin contrat CRTE						
012	Divers	30 000,00 €	rec	mesures catégorielles			augmentation SMIC?									
012	Divers	14 000,00 €	rec	effet Noria			revalorisation du point d'indice ?									
012	Divers	7 000,00 €	rec	remplacement titulaires par contractuels												
012	Sous total	314 000,00 €			41 000,00 €			35 000,00 €			60 000 €			15 000,00 €		
65	6574	2 000,00 €	rec	subvention complémentaire RJS	42 700 €	rec	Fin du financement CAF plan de rebond (1700 €/place au lieu de 1020 €),									
65	6574				18 000 €	rec	Fin aide MSA									
					24 000 €	rec	reclassement EJE									
65	65548	15 000,00 €	ex	3 ans de participation au marketing territorial non réclamés par métropole à verser en 2022												
65	65888				21 000 €	rec	ADIL 37									
65	Sous total	17 000,00 €			105 700 €											
68	6817	10 000,00 €	rec	provisions supplémentaires (demande trésorier)												
	TOTAL	820 000,00 €			255 260,00 €			183 000,00 €			300 000,00 €			50 000,00 €		

ANNEXE 5 : Recettes nouvelles en Fonctionnement sur 2022-2026

EVOLUTION PREVISIONNELLE AU 23/05/2022 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2023 A 2026 (projets entérinés par les élus ou imposés par la loi)

Chapitre	Article	BP 2022/CA 2021	Rec/Ex	Remarques 2022	2023	Rec/Ex	Remarques 2023	2024	Rec/Ex	Remarques 2024	2025	Rec/Ex	Remarques 2025	2026	Rec/Ex	Remarques 2026
chap 013		- 37 000,00 €	rec	changement contrat remb. Maladie des agents												
chap 70		- 40 000,00 €	rec	baisse de mise à dispo d'agents												
chap 73		170 000,00 €	rec	revalorisation forfaitaire bases, fraction TVA												
74	7478	- 180 000,00 €	rec	baisse subv CAF; désormais subv CAF versées directement aux gestionnaires associatifs												
74		- 50 000,00 €	rec	Baisse subventions diverses				- 30 000,00 €	rec	Perte subv Etat poste CRTE						
74	7477	44 000,00 €	ex	subvention Festi'val de Vienne	- 25 000,00 €	EX	pas de subv Festi'val de Vienne	2 000,00 €	EX	Subv Dpt Festi'val de Vienne	- 2 000,00 €	EX	pas de subv Festi'val de Vienne	2 000,00 €	EX	Subv Dpt Festi'val de Vienne
Sous total 74		- 186 000,00 €			- 25 000,00 €			- 28 000,00 €			- 2 000,00 €			2 000,00 €		
75	752				- 3 500,00 €	rec	Fin crédit-bail ROBIN	- 17 500,00 €	rec	Fin crédit-bail ROBIN						
75	752	- 3 000,00 €	Ex	Perte loyer trésorerie IB				10 000,00 €	rec	loyers ateliers Saulniers II	10 000,00 €	rec	loyers ateliers Saulniers II	8 000,00 €	rec	loyers ateliers Richelieu
75	752	- 10 800,00 €	rec	Fin crédit-bail SEGEC	- 5 600,00 €	rec	liquidation boulangerie Parçay	2 000,00 €	rec	locations co-working						
75	752	- 7 700,00 €	rec	Fin bail ex gendarmerie IB												
75	752	24 000,00 €	rec	Bail nouvelle gendarmerie Ile Bouchard												
75	752	- 700,00 €	rec	Perte loyers de l'ancienne gendarmerie de Richelieu. Nvelle gendarmerie gérée intégralement par VTH	- 8 700,00 €	Rec	Perte loyers de l'ancienne gendarmerie de Richelieu. Nvelle gendarmerie gérée intégralement par VTH									
75	752	- 3 800,00 €	ex	baisse location gare de Ligré	- 18 000,00 €	Rec	perte loyers de l'ancien centre commercial à Nouâtre vendu à Doc Serban									
75	752	- 1 700,00 €	ex	retourne loyers médecins Ric	8 340,00 €	Rec	loyers 2 médecin MSP RICH									
	752	- 2 000,00 €	rec	Fin crédit-bail TELELEC	- 9 000,00 €	rec	Fin crédit-bail TELELEC									
Sous total chap 75		- 5 700,00 €			- 36 460,00 €			- 5 500,00 €			10 000,00 €			8 000,00 €		
77		- 24 500,00 €	ex	Fin indemnité exceptionnelle de départ de la trésorerie IB												
TOTAL		- 123 200,00 €			- 61 460,00 €			- 33 500,00 €			8 000,00 €			10 000,00 €		

Incertitudes :

actuellement 30 000 € par an pour les 3 MSAP et France services, soit 90 000 €. Quid de cette pérennité des aides de l'Etat?

ANNEXE 6 : PPI 2019-2026 de la CC TVV – DEPENSES INV

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT (mise à jour le 28/04/2022)
PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS par COMPETENCE/COMMISSION 2019 à 2026- DEPENSES

Compétence	1° opératio	Etat au 31/12/202	OPERATIONS	TOTAL	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 (RAR et nouveaux crédits)	Projections 2023	Projections 2024	Projections 2025	Projections 2026
COMMERCES	4021	A définir	TZLCD- Capital social à la SCIC	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ECO ZA	1104	A définir	Atelier blanc à ZA Richelieu-Champigny	425 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	395 000,00 €	0,00 €	0,00 €
ENFANCE-JEUNESSE	A définir	ALSH Nôutré		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	810 000,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	3035	A définir	Extension MSP du Bouchardais	3 436 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	250 000,00 €	3 086 800,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	2072	A définir	- Cabinet Nôutré (séparation bats + rénovation)	6 200,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	A définir	futur Pôle technique communautaire (ex gendarmerie)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	A définir	Aménagement piste cyclable Passerelles-Noyant		300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	2037	A définir	SITE DE PROMOTION DE SAINTE MAURE	3 120,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 120,00 €	A définir	A définir	A définir	A définir
		Total A définir		4 161 120,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €	118 120,00 €	680 000,00 €	4 311 800,00 €	200 000,00 €	0,00 €
AMENAGEMENT	2049	En cours	3 Aires d'accueil gens du voyage	183 575,78 €	2 496,00 €	139 239,41 €	41 840,37 €	182 569,00 €	20 000,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €
AMENAGEMENT	4001	En cours	PLU Intercommunal CCTVV	188 936,88 €	146 702,20 €	42 234,68 €	0,00 €	84 852,00 €	24 000,00 €	84 000,00 €	24 000,00 €	84 000,00 €
AMENAGEMENT	4007	En cours	service ADS	534,00 €	0,00 €	534,00 €	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMMERCES	2062	En cours	Subvention dossiers DIACRE	351 768,00 €	23 480,00 €	29 519,00 €	43 769,00 €	55 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
COMMERCES	4025	En cours	Création tiers lieux gare Noyant	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMMERCES	4004	En cours	Commerces intercommunaux	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ECO ZA	1134	En cours	Maison de l'emploi Richelieu (bât AGIR)	6 552,00 €	6 552,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ECO ZA	2086	En cours	2 Batiments blancs Saulniers 2	448 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	398 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ECO ZA	4003	En cours	Subventions immobilière d'entreprises	1 190 267,00 €	51 653,00 €	50 280,00 €	74 892,00 €	213 442,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
ENFANCE-JEUNESSE	3048	En cours	CENTRE DE LOISIRS L'ILE BOUCHARD	824 984,17 €	12 869,17 €	2 808,00 €	79 307,00 €	730 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ENFANCE-JEUNESSE	2073	En cours	Pôle petite enfance Ste maure climatisation	115 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
HABITAT-NUMERIQUE	2032	En cours	OPAH	1 727 394,27 €	171 541,00 €	143 391,27 €	112 367,00 €	600 095,00 €	190 000,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €
HABITAT-NUMERIQUE	2080	En cours	Schéma d'aménagement numérique	608 258,00 €	152 065,00 €	152 065,00 €	152 064,00 €	152 064,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
HABITAT-NUMERIQUE	4014	En cours	Wifi territorial touristique et "smart city"	72 216,00 €	0,00 €	776,00 €	11 440,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
INVT GENERAUX	4005	En cours	HOTEL COMMUNAUTAIRE	247 714,00 €	0,00 €	0,00 €	17 632,00 €	190 082,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
SERVICE AU PUBLIC	2072	En cours	- MSP Sainte Maure (bât + climatisation)	113 257,75 €	3 157,75 €	3 240,00 €	101 330,00 €	5 530,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	2072	En cours	- Cabinet Saint Epain	622 960,46 €	573 204,46 €	35 731,00 €	8 425,00 €	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	4020	En cours	GENDARMERIE RICHELIEU Nouvelle	63 000,00 €	0,00 €	0,00 €	63 000,00 €	147 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	3024	En cours	MSAP IB	26 212,00 €	0,00 €	0,00 €	26 212,00 €	45 850,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	1132	En cours	MSAP RICHELIEU	44 755,78 €	23 391,39 €	13 999,39 €	2 365,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	4002	En cours	Local technique communautaire (ancien SDIS IB)	800,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €	5 200,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
SERVICE AU PUBLIC	1023	En cours	MSP Richelieu	132 592,60 €	1 263,60 €	0,00 €	4 107,00 €	32 222,00 €	80 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
SPORT	4011	En cours	CONSTRUCTION GYMNASÉ à Richelieu	2 763 045,00 €	0,00 €	1 100,00 €	64 090,00 €	2 692 855,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
SPORT	4011	En cours	Géothermie Gymnase du Richelieu	360 998,00 €	0,00 €	0,00 €	6 948,00 €	354 050,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	1123	En cours	CIRCUITS CYCLOTOURISTIQUES	74 404,00 €	0,00 €	450,00 €	552,00 €	53 402,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOURISME	2081	En cours	TOURISME EQUESTRE	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	A définir	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	1128	En cours	AMENAGEMENT GARE DE CHAMPIGNY/VEUDE	35 453,68 €	15 288,68 €	165,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	4017	En cours	Hangar de la Richelaise	259 979,00 €	0,00 €	0,00 €	20 944,00 €	239 035,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	4023	En cours	RAMPE ACCES VIENNE	325 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	175 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	4024	En cours	Offre slow tourisme (étude)	78 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 000,00 €	A définir	A définir	A définir	A définir
TOURISME	1120	En cours	VOIE VERTE	156 651,73 €	110 569,73 €	9 600,00 €	1 782,00 €	12 700,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
		Total En cours		11 114 310,10 €	1 294 233,98 €	640 132,75 €	833 866,37 €	6 349 548,00 €	1 149 000,00 €	794 000,00 €	484 000,00 €	549 000,00 €
CULTURE	2074	Récurrent	Ecole de Musique	47 662,62 €	7 270,27 €	6 392,35 €	7 000,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
CULTURE	4018	Récurrent	le Cube	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 268,00 €	28 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
ECO ZA	2088	Récurrent	Aménagements réguliers des ZA	222 328,44 €	0,00 €	10 560,44 €	10 080,00 €	81 688,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
ENFANCE-JEUNESSE	2075	Récurrent	Divers Centres de loisirs	84 672,55 €	13 842,55 €	685,00 €	9 145,00 €	21 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
ENFANCE-JEUNESSE	4015	Récurrent	Petite enfance (divers aménagements)	47 996,98 €	3 929,98 €	0,00 €	1 067,00 €	3 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
INVT GENERAUX	2016	Récurrent	Equipement informatique	211 841,13 €	8 795,05 €	12 641,08 €	37 730,00 €	72 675,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
INVT GENERAUX	2036	Récurrent	Mobilier - matériel - véhicule	147 593,40 €	752,11 €	3 496,29 €	9 853,00 €	53 492,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
SERVICE AU PUBLIC	2055	Récurrent	Stands	7 958,00 €	3 012,00 €	0,00 €	4 946,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
SPORT	2059	Récurrent	Salle multisports à Nôutré	26 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 400,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
SPORT	2070	Récurrent	Complexe sportif de la Manse à Sainte Maure	120 431,32 €	53 927,32 €	6 700,00 €	9 004,00 €	30 800,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
SPORT	3051	Récurrent	COMPLEXE SPORTIF M.JOLIT à l'île Bouchard	163 693,96 €	78 617,27 €	44 076,69 €	0,00 €	21 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOURISME	2010	Récurrent	Camping Marçilly sur Vienne	64 223,00 €	0,00 €	3 300,00 €	5 268,00 €	15 655,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
		Total Récurrent		1 144 801,40 €	170 146,55 €	87 851,85 €	99 361,00 €	345 710,00 €	145 000,00 €	135 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
CULTURE	4009	Terminé	bibliothèque intercommunale	13 622,44 €	0,00 €	1 486,44 €	6 136,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ENFANCE-JEUNESSE	1133	Terminé	MULTI ACCUEIL CAMEL	21 200,54 €	14 200,54 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ENFANCE-JEUNESSE	3049	Terminé	MULTI ACCUEIL COCCINELLE	128 239,84 €	106 242,84 €	7 807,00 €	4 190,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
HABITAT-NUMERIQUE	3046	Terminé	HABITAT ADAPTE PERS AGEES	35 710,80 €	3 402,00 €	32 308,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
HABITAT-NUMERIQUE	1124	Terminé	RESEAU NUMERIQUE DES ECOLES	112 460,40 €	0	112 460,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	3044	Terminé	GENDARMERIE TERRAIN RIPAUDIERS	911 144,88 €	30 029,88 €	420 000,00 €	378 015,00 €	83 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	2082	Terminé	Maison des associations solidaires	8 854,67 €	6 989,91 €	1 376,76 €	488,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	2083	Terminé	MSAP SAINTE MAURE	1 221,60 €	0,00 €	1 221,60 €	0,00 €	1 180,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	4012	Terminé	Local matériel à Richelieu	1 929,00 €	0,00 €	0,00 €	1 929,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	1126	Terminé	SCENOGRAPHIE DE LA VOIE VERTE	23 350,74 €	16 390,74 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	1127	Terminé	AMENAGEMENT GARE DE RICHELIEU	14 240,77 €	2 289,77 €	800,00 €	238,00 €	10 913,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	1129	Terminé	AMENAGEMENT GARE DE COUTUREAU	51 983,94 €	51 032,94 €	165,00 €	766,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	1130	Terminé	AMENAGEMENT GARE DE LIGRE	392 327,77 €	343 892,77 €	28 000,00 €	8 333,00 €	12 102,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	1131	Terminé	ESPACES EXTERIEURS DES GARES	72 723,68 €	14 758,68 €	55 000,00 €	2 965,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Total Terminé		1 788 991,07 €	589 230,07 €	660 626,00 €	404 020,00 €	139 295,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Total général		18 229 222,57 €	2 053 610,60 €	1 388 610,60 €	1 338 447,37 €	6 952 673,00 €	1 976 000,00 €	5 240 800,00 €	814 000,00 €	679 000,00 €

PPI 2019-2026 TRI CCTVV Ma: 2022/30/05/2022

ANNEXE 6 : PPI 2019-2026 de la CC TVV – RECETTES INV

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS par COMPETENCE/COMMISSION 2019 à 2026- RECETTES

compétence	N° opération	Etat subv	OPERATIONS	TOTAL	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 (RAR et nouveaux crédits)	Projections 2023	Projections 2024	Projections 2025	Projections 2026
ECO ZA	2088	Attribuées	ZA Saulniers I	39 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ENFANCE-JEUNESSE	3048	Attribuées	CENTRE DE LOISIRS L'ILE Bouchard	277 200,00 €	0,00 €	0,00 €	277 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	4017	Attribuées	Hangar de la Richelaise	174 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	174 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SPORT	4011	Attribuées	CONSTRUCTION GYMNASSE DE RICHELIEU	1 941 448,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 941 448,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	3044	Attribuées	GENDARMERIE TERRAIN RIPAUDIÈRES	647 668,64 €	0,00 €	221 758,64 €	185 500,00 €	240 410,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	4020	Attribuées	GENDARMERIE RICHELIEU	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			Total Attribuées	3 180 366,64 €	0,00 €	221 758,64 €	492 700,00 €	2 463 908,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ECO ZA		Estimées	Batiment blanc Saulniers 2	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	126 000,00 €	54 000,00 €	0,00 €	0,00 €
ECO ZA		Estimées	Bâtiments blanc ZI Richelieu	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	126 000,00 €	54 000,00 €	0,00 €
Commerce		Estimées	Tiers lieu à Noyant	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Habitat-numérique	2032	Estimées	PLH (OPAH, qualité, docs urba et fonciers)	500 567,00 €	14 479,00 €	65 183,00 €	54 347,00 €	93 279,00 €	93 279,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
ENFANCE-JEUNESSE		Estimées	ALSH Noyant	240 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	240 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	1123	Estimées	CYCLO TOURAINE BERRY	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 575,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	4023	Estimées	RAMPES ACCES VIENNE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	114 000,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	2081	Estimées	TOURISME EQUESTRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	4024	Estimées	SLOW TOURISME	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AMENAGEMENT	2049	Estimées	Aire d'accueil gens du voyage	272 221,00 €	8 235,00 €	35 228,00 €	0,00 €	83 758,00 €	0,00 €	145 000,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC		Estimées	Aménagement piste cyclable Passerelles-Noyant	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	3035	Estimées	MAISON DE SANTE Ile Bouchard	800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVT DIVERS	4005	Estimées	Hotel communautaire	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			Total Estimées	2 282 788,00 €	22 714,00 €	100 411,00 €	54 347,00 €	405 612,00 €	369 279,00 €	1 425 000,00 €	114 000,00 €	60 000,00 €
ECO ZA	1135	Perçues	Conserverie Légumerie	11 600,00 €	11 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Habitat-numérique	3046	Perçues	HABITAT ADAPTE PERS AGEES	11 800,00 €	0,00 €	11 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Habitat-numérique	1124	Perçues	RESEAU NUMERIQUE DES ECOLES	46 302,00 €	0,00 €	0,00 €	46 302,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ENFANCE-JEUNESSE	1133	Perçues	MULTI ACCUEIL CAMEL	5 828,11 €	3 728,11 €	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ENFANCE-JEUNESSE	2075	Perçues	Centres de loisirs	6 318,00 €	0,00 €	6 318,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ENFANCE-JEUNESSE	3049	Perçues	HALTE GARDERIE COCCINELLE	227 463,02 €	227 463,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ENFANCE-JEUNESSE	4015	Perçues	Petite enfance	1 440,00 €	0,00 €	0,00 €	1 440,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	1120	Perçues	VOIE VERTE	6 863,35 €	6 863,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	1126	Perçues	SCENOGRAPHIE DE LA VOIE VERTE	9 396,00 €	9 396,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	1127	Perçues	AMENAGEMENT GARE DE RICHELIEU	98 171,53 €	83 379,53 €	174,00 €	0,00 €	14 618,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	1128	Perçues	AMENAGEMENT GARE DE CHAMPIGNY/VEUDE	74 819,80 €	51 390,80 €	0,00 €	0,00 €	23 429,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	1129	Perçues	AMENAGEMENT GARE DE COUTUREAU	58 773,43 €	44 946,43 €	0,00 €	0,00 €	13 827,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	1130	Perçues	AMENAGEMENT GARE DE LIGRE	218 415,00 €	126 160,00 €	0,00 €	0,00 €	92 255,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOURISME	1131	Perçues	Aménagement extérieur des gares	34 553,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 553,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SPORT	3051	Perçues	COMPLEXE SPORTIF MICHEL JOLIT	7 891,00 €	4 230,00 €	2 845,00 €	816,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	1132	Perçues	MSAP RICHELIEU	9 000,00 €	7 547,00 €	1 453,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	2067	Perçues	aménagement des gares	157 213,50 €	97 750,00 €	59 463,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	2072	Perçues	- MSP Sainte Maure	403 559,46 €	207 500,00 €	174 188,46 €	21 871,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	2072	Perçues	- Cabinet Saint Epain	384 917,00 €	37 500,00 €	259 917,00 €	87 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICE AU PUBLIC	2082	Perçues	Maison des associations solidaires	73 500,00 €	0,00 €	73 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			Total Perçues	1 847 824,20 €	919 454,24 €	589 658,96 €	160 029,00 €	178 682,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			Total général	7 310 978,84 €	942 168,24 €	911 828,60 €	707 076,00 €	3 050 202,00 €	369 279,00 €	1 425 000,00 €	114 000,00 €	60 000,00 €